

**République tunisienne**  
**Ministère de l'Education**



# **Rapport annuel de performance**

## **2021**

---

Traduction française élaborée par l'unité GBO du Ministère de l'Education

La version arabe officielle fait foi

---

**Septembre 2022**

## Table des Matières

### **Première Partie : Présentation générale des principales réalisations de la mission Education pour l'année 2021**

- I- Résultats de performance de la mission pour l'année 2021.....3
- II- Exécution des programmes de la mission pour l'année 2021 .....7

### **Deuxième Partie : les réalisations des programmes de la mission Education pour l'année 2021**

- **Programme cycle primaire (P1)**

- I- Résultats de performance du programme.....12
- II- Présentation de l'exécution du budget du programme .....32

- **Programme cycle préparatoire et secondaire (P2)**

- I- Résultats de performance du programme .....35
- II- Résultats de l'exécution du budget du programme .....45

- **Programme pilotage et appui (P9)**

- I- Résultats de performance du programme .....49
- II- Présentation de l'exécution du budget du programme .....62

**Première Partie : Présentation générale  
des principales réalisations de la mission  
Education pour l'année 2021**

## I. Résultats de performance de la mission :

L'éducation et l'enseignement sont deux principaux piliers favorisant le progrès des sociétés, le développement des civilisations et l'épanouissement des individus.

C'est ainsi que dans le cadre de l'exécution des politiques publiques de l'Etat, la mission de l'éducation est chargée d'élaborer des choix nationaux dans les domaines de l'éducation et de l'enseignement scolaire, de définir des plans et des programmes y afférents, de les mettre en œuvre et d'évaluer leurs résultats.

La mission s'attache aux dispositions du décret n° 2009-3779 du 21 décembre 2009 relatif à l'organisation du ministère de l'éducation et de la formation, rectifié par le décret n° 2010-84 du 20 janvier 2010, portant transfert d'attributions de l'ex-ministère de l'éducation et de la formation relatives à la formation professionnelle au ministère de la formation professionnelle et de l'emploi, et du décret n° 2011-2858 du 7 octobre 2011.

La mission s'inspire aussi des stipulations de l'objectif 4 des ODD (Objectifs de développement durable) qui souligne la nécessité de « **garantir une éducation de qualité, équitable et inclusive pour tous et de promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous** ».

Par ailleurs, la mission Education a pour objectifs primordiaux :

- ✓ Garantir le droit à l'éducation pour tous les tunisiens et tunisiennes conformément aux dispositions de la constitution et de la loi d'orientation n° 2002-80 du 23 juillet 2002, relative à l'éducation et à l'enseignement scolaire, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2008-9 du 11 février 2008, sans distinction ni discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale, la couleur ou la religion en tenant compte des

enfants à besoins spécifiques ou appartenant à des familles à revenu modeste.

- ✓ Développer et procéder à la réforme du système éducatif pour promouvoir le niveau scientifique et culturel du peuple tunisien, et permettre aux individus d'accéder aux connaissances nécessaires et aux plus hautes qualifications requises afin de répondre aux nouveaux besoins et exigences du pays et favoriser l'émergence d'une économie nationale basée sur des fondements cognitifs.
  
- ✓ Incarner les objectifs de développement durable, en particulier le quatrième objectif, visant à « assurer une éducation de qualité, équitable et inclusive pour tous et de promouvoir des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous. »

De ce fait, la mission de l'éducation s'est engagée à assurer une éducation de qualité en favorisant un environnement d'apprentissage attractif et motivant au profit des élèves, filles et garçons, durant les cycles primaire, préparatoire et secondaire, afin de développer leurs acquis et renforcer leurs compétences de vie.

Ainsi les principaux axes stratégiques de la mission de l'éducation sont à l'ordre de trois et sont les suivants :

**-Garantir le principe de l'égalité des chances :**

On vise à assurer l'égalité des chances entre filles et garçons à l'enseignement sans discrimination fondée sur le sexe, l'appartenance sociale, la couleur ou la religion afin d'établir l'équité sociale.

**-Améliorer la qualité de l'enseignement :**

La qualité de l'enseignement dans le système éducatif est devenue un défi majeur non moins important que la généralisation de la scolarisation

et son obligation à tous les garçons et toutes les filles afin d'améliorer leurs acquis et connaissances, de soutenir leurs compétences de vie, et d'améliorer les services qui leur sont fournis tels que l'hébergement, le transport et la restauration scolaire, ce qui permet de lutter contre le décrochage scolaire.

**-La gouvernance de la gestion administrative et financière:**

La mission cherche à mettre en relief les principes de la bonne gouvernance et qui sont essentiellement la transparence, la responsabilisation, la redevabilité, la définition des rôles, l'équité et l'efficacité.

Ainsi, les priorités de la mission pour l'année 2021, suite aux répercussions de la pandémie de Covid-19, étaient comme suit :

- ✓Garantir la continuation de l'année scolaire et la création des plateformes numériques à distance pour assurer le suivi des cours de consolidation aux élèves des classes terminales.
- ✓La recherche d'autres sources de financement auprès de bailleurs de fonds étrangers tels que l'UNICEF.
- ✓La réussite des examens nationaux et la mise à disposition des ressources humaines, logistiques et financières ainsi que les moyens d'hygiène et de stérilisation .
- ✓Assurer la rentrée scolaire dans les délais, en respectant le calendrier prévu pour le 15 septembre 2021.

En outre, la mission d'éducation comporte trois (03) programmes suivants :

- programmes opérationnels, à savoir le programme de l'enseignement primaire, et le programme d'enseignement préparatoire et secondaire.
- programme de pilotage et appui.

Ces programmes contiennent trois sous-programmes au niveau central, 26 sous-programmes au niveau régional et 04 opérateurs publics qui aident la mission à la réalisation de ses objectifs : le Centre National des Technologies en Education, le Centre National de Formation et de perfectionnement, le Centre National Pédagogique et l'Office des logements du personnel du ministère de l'Éducation

**Les réalisations de la mission de l'éducation** pour l'année 2021 se sont articulées autour des activités suivantes :

-Assurer la continuation de l'année scolaire et le soutien pédagogique des élèves dans une situation épidémiologique critique qui a nécessité l'adéquation des programmes aux niveaux primaire, préparatoire et secondaire avec le temps scolaire qui a été réduit de moitié et l'adoption des élèves en groupes jour après jour pour éviter l'encombrement des classes et garantir la distanciation physique.

- Soutenir le développement des infrastructures et la signature de plusieurs conventions avec des bailleurs de fonds étrangers :
- Accord de partenariat avec le Fonds arabe pour le développement économique et social(FADES) pour le renforcement de l'enseignement primaire,
- Accord de partenariat avec la Banque Africaine de Développement pour la mise en œuvre du Projet d'Appui au Développement des Capacités Techniques et Technologiques
- Projet avec la Banque Africaine de Développement (BAD) pour le développement des compétences techniques et technologiques
- Accord de partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour la modernisation des établissements scolaires

- Convention avec la Banque Mondiale pour le renforcement des fondations d'apprentissage.
- Continuer à soutenir le programme d'une nouvelle génération d'entrepreneurs dans le cadre du développement des régions en allouant une partie des projets d'infrastructures publiques à ceux qui souhaitent créer des micro-projets dans les domaines identifiés par les structures concernées.

Le lancement de ce programme entre le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle a été annoncé en 2019 en ouvrant la porte à candidature pour bénéficier du programme « Nouvelle Génération d'Entrepreneurs » pour sélectionner des micro-entreprises dans le domaine de l'aménagement des établissements scolaires (70 micro-entreprises) et le domaine de l'entretien et de la maintenance du matériels et réseaux informatiques (26 micro-entreprises).

Le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle prend en charge l'attribution des prêts bonifiés qui incluent tous les coûts du projet à travers les ressources du Fonds National de l'Emploi confiées à la Banque Tunisienne de Solidarité, tandis que le Ministère de l'Éducation s'engage à conclure des conventions-cadres conclues pour une période de trois ans avec les établissements nouvellement créés avec un plafond de 200 000 dinars par an.

Les établissements créés dans le cadre de ce programme peuvent contracter avec d'autres acheteurs publics sans que le montant total des marchés conclus ne dépasse 600 000 dinars par an.

Les deux ministères assurent également la formation des candidats admis dans les domaines de la création et de la gestion des établissements par des mentors

expérimentés, en plus de la formation dans le domaine d'intervention et les tâches qui leur sont confiées.

-Le développement des ressources humaines par le recours à la formation et l'allocation des fonds nécessaires.

- Développement de plates-formes numériques dédiées aux élèves pour l'inscription et le suivi de l'assiduité à distance, à l'instar de l'espace « Mon école », des cours télévisés pour soutenir l'apprentissage des élèves, une bibliothèque virtuelle pour tous les niveaux d'enseignement, ainsi que des espaces dédiés aux parents et au cadre enseignant.

- Finaliser le document de projets des régions, qui consacre le dialogue vertical entre les niveaux central et régional pour déterminer les priorités et les orientations en fonction des spécificités de la région.

- Lancement de l'expérience pilote de l'Ecole de la Deuxième Chance à Bab Al-Khadra dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, ayant pour missions l'accueil, l'orientation, la qualification, l'accompagnement et l'information des enfants de 12 à 18 ans en décrochage scolaire

## **II. Résultats de l'exécution du budget de la mission pour l'année 2021 :**

Les crédits totaux de la mission inscrits dans la loi de finance complémentaire pour l'année 2021 s'élèvent à 7071956 MD en crédit d'engagement et 6781643 MD en crédit de paiement.

Par ailleurs, des crédits de 57974 MD ont été bloqués en engagement et au paiement, des crédits exécutés de 6758655 MD en engagement et 6715571MD en paiement soit à un taux d'exécution consécutif de 95.75% à titre d'engagement et 99.88% paiement.

L'exécution du budget est répartie comme suit par rapport aux prévisions budgétaires :

❖ Répartition selon la nature des dépenses

**Tableau numéro 1 :**

**Exécution du budget de la mission pour 2021 par rapport aux prévisions**

**Répartition selon la nature des dépenses**

Unité : mille dinars

Désignation des dépenses		prévisions 2021	Réalizations 2021 (2)	Réalisation par rapport aux prévisions	
		LF complémentaire (1)		Ecarts	Taux de réalisation (1)/(2)
<b>Dépenses de rémunération</b>	Crédit de paiement	5999455	<b>5995562</b>	3893	99,94%
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	Crédit de paiement	340814	<b>340812</b>	2	100%
<b>Dépenses d'intervention</b>	Crédit d'engagement	114363	<b>113703</b>	660	99,42%
	Crédit de paiement	114363	<b>113703</b>	660	99,42%
<b>Dépenses d'investissement</b>	Crédit d'engagement	617324	<b>308578</b>	308746	49,99%
	Crédit de paiement	269038	<b>265494</b>	3543	98,68%
<b>Dépenses des opérations financières</b>	Crédit d'engagement	0	<b>0</b>	0	
	Crédit de paiement	0	<b>0</b>	0	
<b>Total</b>	Crédit d'engagement	7071956	<b>6758655</b>	313300	<b>95,57%</b>
	Crédit de paiement	6723669	<b>6715571</b>	8098	<b>99,88%</b>

\* sans prendre en compte les recettes propres des établissements publics

Le Ministère de l'Economie, des Finances et de développement de l'investissement a pris l'initiative de bloquer un montant de 57 974 MD inscrit au budget de l'Office des Œuvres Scolaires conformément aux dispositions de l'article 37 de la Loi Organique du Budget qui stipule que «les excédents de recettes constatés à la fin de l'année sont reportés au budget de l'établissement

pour l'exercice suivant et sont utilisés selon les mêmes procédures relatives à la Répartition du budget de l'établissement ».

Il est possible, selon la loi de finances, en cas d'enregistrement auprès de l'établissement pendant trois années consécutives de reliquats de crédits non utilisés, de les faire transférer en totalité ou en partie vers le budget de l'Etat après avis du chef de mission concerné.

La non consommation de ces crédits est due à la suspension des services de cantines scolaires suite aux répercussions de la pandémie de Covid 19 et l'adoption de la méthode d'enseignement par groupe et du régime de travail au jour par jour.

❖ Répartition selon les programmes

**Tableau numéro 2 :**

**Exécution du budget de la mission pour 2021 par rapport aux prévisions**  
**Répartition selon les programmes**

programmes		Prévisions	réalisation	Réalisation par rapport aux prévisions	
		2021		2021(2)	Montant
		LF complémentaire		(1) - (2)	(1) / (2)
		(1)			
Cycle primaire	Crédit d'engagement	2604962	2426400	178562	93,15
	Crédit de paiement	2407969	2403326	4643	99,80
Cycle préparatoire et enseignement secondaire	Crédit d'engagement	3740024	3636228	103796	97,22
	Crédit de paiement	3621172	3619723	1449	99,96
Pilotage et appui	Crédit d'engagement	726970	696027	30943	95,74
	Crédit de paiement	694528	692522	2006	99,71

## Rapport annuel de performance 2021

Total général	Crédit d'engagement	7071956	6758655	313300	95,57
	Crédit de paiement	6723669	6715571	8098	99,88

**\* sans prendre en compte les recettes propres des établissements publics**

Les crédits consommés selon les programmes se sont élevés à 6 571 MD, soit un pourcentage de 99,88%, et les budgets du programme du cycle primaire et du programme du cycle préparatoire et d'enseignement secondaire ont été réduits, respectivement, de 22 664 MD et 20 613 MD suite au ralentissement des projets d'infrastructure et la régression des dépenses dédiées aux services scolaires (cantines, transport...) à cause du confinement général et l'adoption de la méthode d'enseignement par groupe au cours de l'année scolaire 2020/2021.

**Deuxième Partie : les réalisations des  
programmes de la mission Education pour  
l'année 2021**

**PROGRAMME 1 : CYCLE PRIMAIRE**

**RESPONSABLE DU PROGRAMME : BOUZID NSIRI**

**Directeur général des études, de la planification et des  
systèmes d'informations**

**Date de nomination : 12 mars 2021**

## **I. Résultats de performance du programme du cycle primaire:**

Le programme du cycle primaire vise à assurer la concrétisation de la politique publique dans le domaine de l'éducation. Les objectifs stratégiques du programme se résument comme suit :

- ✓ Assurer une éducation de qualité
- ✓ Renforcer le principe de l'équité et de l'égalité des chances.

Et ce en conformité avec les engagements de l'Etat envers les orientations internationales, les ODD en particulier le quatrième objectif de celui-ci lié à la garantie d'une éducation de qualité et équitable pour tous.

Les orientations stratégiques du programme s'articulent principalement autour des axes suivants :

- Assurer la qualité du système éducatif en améliorant les acquis des élèves,
- Généraliser l'année préscolaire, la rendre obligatoire et gratuite et unifier ses programmes en coordination avec les différents intervenants en renforçant le contrôle pédagogique et administratif.
- Accorder plus d'importance aux langues et mettre en œuvre un projet intégré basé sur l'apprentissage précoce des langues dès la deuxième année du cycle primaire pour le français et la quatrième année pour l'anglais.
- Développer les méthodes et les programmes en adoptant un référentiel national pour les approches et la production des manuels scolaires.
- Développer la vie scolaire avec tous les intervenants. Dans ce cadre, il serait opportun d'instaurer les structures de consultation (le conseil d'établissement) et d'accompagnement (la cellule d'accompagnement des élèves) pour fournir l'assistance sociale dans l'environnement scolaire pour faire face à la violence et la délinquance dans les établissements scolaires.

- Développer les services de soutien, tels que le transport et les cantines scolaires tout en procédant à la révision de la cartographie scolaire.

En effet, L'Office des Œuvres Scolaires, en tant qu'unité opérationnelle, contribue de manière substantielle à développer l'environnement d'apprentissage et à assurer une éducation équitable pour tous dans les régions, en particulier dans les zones les plus défavorisées et pour toutes les catégories sociales, en particulier pour les élèves appartenant à des familles nécessiteuses.

Cette contribution est effectuée en soutenant des services, à l'instar des services de restauration et d'hébergement scolaires dans le respect des normes de qualité pour rendre les établissements scolaires plus attractifs dans le cadre d'une politique publique de lutte contre le décrochage scolaire :

- ✓ Contribuer à la préparation et à la mise en œuvre des programmes de formation continue et au développement des compétences dédiées aux agents des dortoirs et des cantines scolaires.

- ✓ Accorder aux internats l'encadrement psychologique et social nécessaire.

- ✓ Etudier les dossiers des bénéficiaires de bourses scolaires selon des critères fixés par arrêté du ministre chargé de l'éducation.

- ✓ Coordination avec les structures compétentes pour assurer le respect des conditions d'hygiène dans les dortoirs et cantines scolaires.

- ✓ Travailler en coordination avec les structures compétentes, pour développer le transport scolaire et le mettre en conformité avec les exigences et les normes de qualité,

- ✓ Elaborer un plan d'actions pour assurer la généralisation des activités culturelles, sportives et sociales à tous les établissements scolaires pour tous les niveaux d'enseignement, en coordination avec les structures administratives centrales et régionales des différents secteurs concernés.

Et également les opérateurs publics, notamment le Centre National des Technologies de l'Education et le Centre National Pédagogique, qui contribuent de manière significative à la réalisation des objectifs du programme, à savoir l'amélioration des acquis des élèves et l'instauration du principe d'équité et d'égalité des chances.

Pour le Centre National des Technologies de L'éducation :

✓ Développer l'emploi des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement et l'apprentissage.

✓ Développer le système éducatif, améliorer les acquis de l'élève et instaurer une culture d'enseignement à distance.

✓ Développer des pratiques éducatives et d'apprentissage pour garantir l'égalité des chances et à l'intégration dans l'économie numérique.

✓ Donner aux enseignants et aux cadres d'encadrement pédagogique la capacité à utiliser les technologies de l'information et de la communication par le biais de la formation et l'accompagnement.

✓ Valoriser les projets et les initiatives pour généraliser l'apprentissage numérique.

✓ Développer des contenus et des plateformes numériques qui soutiennent la pédagogie active et les mettre à la disposition des apprenants et des enseignants.

Pour le Centre Pédagogique National :

✓ Intensifier la production et la diffusion des outils pédagogiques autorisés par l'autorité de tutelle et assurer le développement et la diversification des produits et les mettre à la disposition de tous les intervenants du système éducatif, en tenant compte de la qualité et des prix.

✓ Accorder au CNP le caractère pédagogique.

✓ Produire et fournir des manuels et livrets conformes aux normes de qualité et à un prix abordable et raisonnable dans le cadre du référentiel national retenu pour l'élaboration des curricula et la production des manuels scolaires.

✓ Développer la production et l'utilisation de contenus éducatifs numériques pour l'utiliser dans la fonction éducative.

✓ Renforcer le rôle du centre dans l'importation des équipements et des outils pédagogiques à tous les ministères et établissements publics (importation au niveau central).

✓ Impression des manuels scolaires et des livres en braille pour les non-voyants, et les produits d'accompagnement et de diverses aides pédagogiques.

- **Les composantes du programme : P1 : cycle primaire**

Le programme comprend le préscolaire et le cycle primaire.

✓ **Le préscolaire :** vue l'importance de l'éducation préscolaire dans la construction de la personnalité de l'enfant, et sa contribution dans la préparation pour l'enseignement primaire, la Loi d'orientation n° 2002-80 du 23 juillet 2002, relative à l'éducation et à l'enseignement scolaire, dans son article 18, dispose que l'année préparatoire est une partie intégrante de l'enseignement de base. L'article 17 de la même loi stipule que l'État procède à la généralisation de l'année préparatoire, pour les enfants de cinq à six ans, dans le cadre d'une collaboration entre l'enseignement public et les initiatives des collectivités locales, des associations et du secteur privé.

- ✓ **Cycle primaire :**

L'enseignement primaire dure six ans et vise à :

✓ Permettre à l'apprenant d'acquérir des connaissances et les compétences de base en communication orale, production écrite, lecture et arithmétique.

- ✓ Préparer l'apprenant à une formation initiale visant à mettre en valeur ses capacités et à révéler ses talents, assurant ainsi un apprentissage ultérieur,
- ✓ Développer le sens civique chez les jeunes et les éduquer aux valeurs de la citoyenneté,
- ✓ Sensibiliser les élèves au respect des valeurs collectives et des règles du vivre ensemble,
- ✓ Sensibiliser les jeunes à l'assiduité, à la valorisation du travail.
- ✓ Donner aux apprenants la capacité d'investir les connaissances et les compétences acquises pour s'adapter aux changements et envisager des alternatives et des solutions pour résoudre les problèmes.

Au vu du décret portant l'organisation de l'éducation nationale du 21 décembre 2009 et des textes qui la complètent et de l'organisation des commissariats régionaux de l'éducation du 6 septembre 2010, la carte du programme de l'enseignement primaire comprend les structures et institutions aux niveaux central, régional et local comme indiqué dans le tableau suivant comme suit :

<b>année</b>	<b>2017/2018</b>	<b>2018/2019</b>	<b>2019/2020</b>	<b>2020/2021</b>
<b>Nombre des écoles</b>	4576	4583	4583	4582
<b>Nombre des élèves</b>	1122693	1149245	1171569	1202667
<b>Nombre des classes</b>	47941	48008	48743	49010
<b>Nombre des enseignants</b>	63642	63228	65981	68871

**Objectif 1-1 : Assurer l'équité, l'égalité des chances et l'accès de toutes les filles et tous les garçons à une éducation préscolaire et de qualité.**

Cet objectif consiste à assurer l'égalité entre tous les enfants pour accéder à une année préparatoire dans toutes les régions du pays, fille et garçon.

L'année préparatoire représente une clé de voûte pour consacrer le principe de l'égalité des chances pour tous et un moyen de promouvoir l'équité, car cette orientation joue un rôle primordial pour assurer les meilleures chances de réussite scolaire, améliorer les acquis des élèves ainsi que leur intégration scolaire.

Par ailleurs, un certain nombre d'objectifs spécifiques ont été assignés dans les plans stratégiques du secteur de l'éducation, et en particulier le plan stratégique sectoriel de l'éducation 2016-2020, fixant les mesures opérationnelles permettant d'atteindre ces objectifs.

Des efforts considérables ont été déployés sur la généralisation de l'année préparatoire dans le secteur public, notamment dans les zones rurales et les quartiers populaires à forte densité géographique. Les données générales de l'année préparatoire prouvent une évolution des différentes composantes de la période préscolaire. Le taux de couverture des écoles primaires par des classes préparatoires a atteint 52,7% en 2020/2021 contre 45,8% en 2015/2016

**Indicateur 1-1-1 : Taux des nouveaux élèves inscrits en première année et ayant poursuivi l'année préparatoire :**

O1 : Assurer l'équité, l'égalité des chances et l'accès de toutes les filles et tous les garçons à une éducation préscolaire et primaire de qualité	unité	réalisation	réalisation	estimation	réalisation	Réalisation / n estimation	estimation	estimation
		2019	2020	2021	2021		2022	2023
Taux des nouveaux élèves inscrits en première année et ayant poursuivi l'année préparatoire	%	88	88.5	89.00	89.00	100	89.7	90.2

Malgré son importance et la réalisation de 100% de la valeur cible de 2021, le caractère non obligatoire de l'année préparatoire peut représenter un obstacle à la généralisation de l'année préscolaire à tous les élèves, filles et garçons.

Le tableau suivant met en évidence la répartition des élèves par sexe ayant suivi une année préparatoire dans le secteur public, où le taux de filles a atteint 48,8% au cours de l'année scolaire 2020-2021 :

Evolution du taux des élèves, par sexe, ayant suivi une année préparatoire au secteur public :

Année scolaire	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021
<b>Genre</b>				
<b>Totale des élèves inscrits</b>	<b>58156</b>	<b>58597</b>	<b>59544</b>	<b>57127</b>
<b>Nombre des filles</b>	<b>28562</b>	<b>28547</b>	<b>29356</b>	<b>27884</b>
<b>taux des filles</b>	<b>49.1</b>	<b>48.7</b>	<b>49.3</b>	<b>48.8</b>

Pour améliorer l'évolution de cet indicateur, des mesures ont été prises :

- *Au niveau des infrastructures :*

Le taux de couverture des écoles primaires en année préparatoire a connu une évolution de 45.8% en 2015/2016 à 52,7% en 2020/2021 mais il reste modeste en raison des crédits limités alloués à cet égard.

• *Au niveau du développement des compétences humaines :*

Des formations ont été prévues au profit des animateurs des classes préparatoires au cours de l'année 2021. Cependant, les réalisations n'ont pas dépassé 25,58%.

**Indicateur 1-1-2 : Taux d'insertion des élèves handicapés aux écoles primaires :**

Cet indicateur nous permet de calculer le taux des élèves handicapés poursuivant leurs études en cycle primaire du total des élèves du cycle primaire.

O1 : Assurer l'équité, l'égalité des chances et l'accès de toutes les filles et tous les garçons à une éducation préscolaire et primaire de qualité	unité	réalisation	réalisation	estimation	réalisation	réalisation/estimation	estimation	estimation
		2019	2020	2021	2021	(1)/(2)	2022	2023
Taux d'insertion des élèves handicapés aux écoles primaires	%	0.38	0.37	0.37	0.37	100	0.37	0.37

En consacrant le principe d'égalité des chances et d'équité pour les apprenants, et les apprenantes ainsi que les établissements scolaires, la mission de l'éducation a œuvré pour garantir le droit à l'éducation pour tous les enfants, notamment les handicapés, en mettant en place tout un programme à savoir «le Plan National d'Intégration scolaire des Enfants Handicapés » pour faciliter leurs intégration dans les établissements scolaires où ceux sous la tutelle du ministère des affaires sociales, dans un cadre d'un partenariat avec le ministère de l'Education, le ministère de la santé et les associations.

En se basant sur des références nationales et internationales, dont les plus importantes sont les composantes du Plan Education pour tous (Dakar 2000) et

les recommandations de la Conférence régionale du monde arabe (Beyrouth 2001) sur l'inclusion des personnes handicapées en éducation publique.

En plus de la loi d'orientation sur l'éducation et l'enseignement scolaire n ° 80 de 2002, qui stipule dans son quatrième chapitre que *« L'Etat garantit le droit à l'enseignement gratuit dans les établissements scolaires publics à tous ceux qui sont en âge d'être scolarisés et l'égalité de chances dans la jouissance de ce droit à tous les élèves, tant qu'ils sont à même de poursuivre régulièrement leurs études, conformément à la réglementation en vigueur »*.

L'Etat veille à assurer les conditions adéquates permettant aux enfants aux besoins spécifiques de jouir de ce droit. L'Etat apporte son aide aux élèves appartenant à des familles aux revenus modestes.

Cette orientation a été consolidée suite à la promulgation de la loi d'orientation 2005-83 du 15 août 2005 relative à la promotion et la protection des personnes handicapées.

Dans ce cadre, Le ministère de l'Éducation a élaboré une stratégie participative basée sur la prise en charge des élèves handicapés, la garantie de leur droit à l'éducation et la prise en compte de leur vie privée et de leurs besoins, en veillant à ce que toutes les écoles soient inclusives afin qu'elles puissent ouvrir la voie à tous les enfants handicapés pour poursuivre leurs études.

Cet intérêt se manifeste dans les actions suivantes :

- ✓ Prendre en considération la spécificité des enfants handicapés dans les constructions des établissements scolaires, et mettre à leur disposition des couloirs spéciaux, ainsi que des blocs sanitaires compatibles avec leur état de santé,

✓ La prise en compte de la spécificité des enfants handicapés dans la détermination des pyramides d'élèves, en effet, la présence d'un enfant handicapé dans une classe nécessite la réduction de cinq du nombre total d'élèves de cette classe, afin que l'enseignant puisse concilier toutes les méthodes d'apprentissage,

✓ Procéder à la sensibilisation psychologique des élèves en général et de ceux qui ont des besoins spéciaux, et renforcer l'équipe de psychologues qui auraient des missions supplémentaires.

Cette approche a permis d'obtenir des résultats positifs en vue de :

✓ L'augmentation du nombre de bénéficiaires du programme d'intégration scolaire dans l'enseignement normal sur la base d'un barème de la catégorie d'handicap et l'étude des dossiers des enfants candidats à inscrire et à la prise de décision (orientation vers les écoles inclusives / orientation vers les d'écoles normales / orientation vers des centres spécialisés)

✓ Programmer des sessions de formation pour tous les acteurs intervenant du programme (inspecteurs, directeurs d'écoles intégratrices, enseignants, assistants pédagogiques...).

✓ Préparer des unités de formation spécialisée.

✓ Préparer et équiper des écoles inclusives.

✓ Assurer l'accompagnement pédagogique (création d'un comité local, accompagnement pédagogique individuel après les cours réguliers, accompagnement pédagogique et éducatif à l'extérieur de l'école (associations), impliquer des parents dans la mise en œuvre du projet pédagogique

✓ Prévoir des classes préparatoires pour les enfants handicapés

✓ Mettre en place une stratégie nationale de communication et d'information dans le domaine de l'inclusion scolaire.

- ✓ Suivi sur terrain du programme
- ✓ Adapter les examens de fin d'année avec les besoins des élèves ayant des besoins particuliers et coordonner avec les psychologues pour la préparation des examens pour cette catégorie d'élèves, cas par cas, sous la supervision des inspecteurs.
- ✓ Respecter le rythme d'apprentissage de cette catégorie d'élèves et leur accorder le temps nécessaire pour effectuer le travail qui leur est assigné en classe, selon les conditions de travail approprié, en coordination avec les inspecteurs et le psychologue scolaire.

**Données générales sur le nombre d'élèves handicapés filles et garçons intégrés au cycle primaire par sexe pour l'année scolaire (2020/2021) :**

Type d'handicap / Niveau scolaire	genre	légère	moyenne	profonde
1ere année	garçons	92	139	193
	filles	41	94	106
2ème année	garçons	119	206	183
	filles	57	103	105
3ème année	garçons	140	202	189
	filles	69	95	117
4ème année	garçons	142	197	186
	filles	66	102	122
5ème année	garçons	162	186	173
	filles	57	89	87
6ème année	garçons	135	139	138
	filles	57	76	75

Concrétisant les exigences de l'article 48 de la Constitution de la République tunisienne de 2014, qui impose à l'Etat de prendre toutes les mesures nécessaires

pour assurer la pleine intégration des personnes handicapées dans la société, et conformément à l'article 24 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, qui prévoit une éducation gratuite et de qualité à tous les niveaux, Et Conformément au chapitre 4 de la loi d'orientation n° 2002-80 du 23 juillet 2002, relative à l'éducation et à l'enseignement scolaire, qui stipule que l'Etat garantit la mise en place de conditions appropriées permettant aux enfants handicapés de poursuivre leurs études sans discrimination,

Une circulaire conjointe n° 46 en date du 30 septembre 2021 émanant des ministres de l'Education, de la Santé et des Affaires Sociales prévoit l'inclusion scolaire de tous les élèves porteurs d'handicaps et d'instaurer les mécanismes nécessaires et efficace envers cette catégorie vulnérable tout en favorisant une approche consacrant les droits de l'homme basée sur les principes d'équité et de l'égalité des chances, et prendre les mesures adéquates et ce par :

- l'élaboration du cadre réglementaire approprié.
- le développement des outils d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation,
- le Recrutement de spécialistes dans le domaine,
- Assurer une formation spécifique pour tous les intervenants,
- la création de la fonction de coordonnateur régional pour l'inclusion scolaire
- Généralisation de l'inclusion scolaire dans les établissements publics et privés

### Indicateur 1-1-3 : Taux d'abandon au cycle primaire

O1 : Assurer l'équité, l'égalité des chances et l'accès de toutes les filles et tous les garçons à une éducation préscolaire et primaire de qualité	unité	réalisation	réalisation	estimation	réalisation	Réalisation / n estimation	estimation	estimation
		2019	2020	2021	2021	(1)/(2)	2022	2023
Taux d'abandon au cycle primaire	%	1	0.6	0.9	1.2	75%	0.9	0.9

Cet indicateur concerne le calcul du taux d'élèves qui ont abandonné l'enseignement au cycle primaire par rapport au nombre total d'élèves.

Le taux d'abandon au cycle primaire est relativement faible, vu

L'obligation de l'enseignement jusqu'à l'âge de 16 ans, comme il a été souligné dans le premier chapitre de la Loi d'Orientation n° 2002-80 du 23 juillet 2002, relative à l'éducation et à l'enseignement scolaire.: " **L'éducation est une priorité nationale absolue, et l'éducation est obligatoire de six à seize ans, ce qui est un droit essentiel garanti à tous les Tunisiens, sans discrimination de sexe, d'origine sociale, de couleur ou de religion, et il est un devoir assumé conjointement par des individus et des groupes.**

Ce taux a connu une baisse par rapport à l'année 2020 suite à d'allègement des programmes et la réduction du temps scolaire dans le cadre du protocole sanitaire imposé par pandémie Covid 19.

Évolution du taux d'abandon au cycle primaire selon le sexe et le niveau scolaire :

Année scolaire		2014/2015	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020
1ère année	garçons	1.06	0.9	0.6	0.6	0.4
	filles	0.77	0.4	0.4	0.2	0.3
2ème année	garçons	0.54	0.2	0.1	0.1	0.1
	filles	0.50	0.3	0.1	0.1	0.1
3ème année	garçons	0.70	0.5	0.8	0.9	0.5
	filles	0.55	0.1	0.3	0.4	0.3
4ème année	garçons	1.34	1.1	1.2	1.4	0.7
	filles	0.95	0.7	0.8	0.5	0.4
5ème année	garçons	2.12	2.3	2.3	2.4	0.6
	filles	1.50	1.5	1.3	1.5	0.9
6ème année	garçons	1.48	2.5	2.2	2.4	1.7
	filles	1.11	1.3	1.3	1.1	0.7

À travers une lecture analytique du tableau, on note une diminution du taux de décrochage de 1,1 % à 0,7 %, ce phénomène est répandu chez les garçons à tous les niveaux scolaires, ce qui nécessite un certain diagnostic pour détecter les causes.

**Objectif 1-2 : Garantir une année préparatoire de qualité et développement des acquis des élèves (garçons et filles) aux écoles primaires.**

Cet objectif vise à assurer un enseignement préscolaire de qualité et ce à travers le renforcement des acquis littéraires et scientifiques des élèves à la fin du cycle primaire, afin de poursuivre leurs études au cycle préparatoire et secondaire.

Ainsi, la réforme éducative pédagogique met l'accent sur l'élaboration de programmes visant à améliorer la capacité de communication orale chez l'élève, en développant ses sens, ses capacités psychologiques et motrices, et en leur préparant à s'intégrer dans la vie sociale.

Des formations des enseignants ont été programmées et dédiées aux méthodes pédagogiques pour les enfants dont l'âge varie entre 5- 6 ans, ainsi que les approches d'apprentissage appropriées, et la mise en place de dispositifs pédagogiques standards pour les différents acteurs de l'année préparatoire afin d'unifier les Curriculums, programmes d'enseignement et les manuels de formation, ainsi que les mécanismes de suivi et de contrôle des différents intervenants.

Également, un système électronique d'inscription à distance a été mis en place pour assurer le principe de transparence et d'égalité des chances pour tous et alléger la lourdeur des procédures supportées par les parents et les directeurs d'établissements scolaires.

Indicateur 1-2-1 : taux d'élèves de sixième année ayant obtenu une moyenne ou plus dans les langues à la fin du cycle primaire :

Il s'agit en fait de calculer le pourcentage des élèves qui ont eu la moyenne en matière d'arabe, français et anglais au concours d'accès au collèges pilotes par rapport au total des élèves.

Les acquis des élèves ont connu une certaine faiblesse, notamment dans les langues, et plus particulièrement en français.

En ce qui concerne le domaine des sciences, une défaillance a été soulevée en mathématiques principalement, ce qui implique l'existence d'un problème soit au niveau des programmes ou au niveau du système d'évaluation et nécessite par ailleurs un diagnostic exhaustif pour trouver des solutions efficaces.

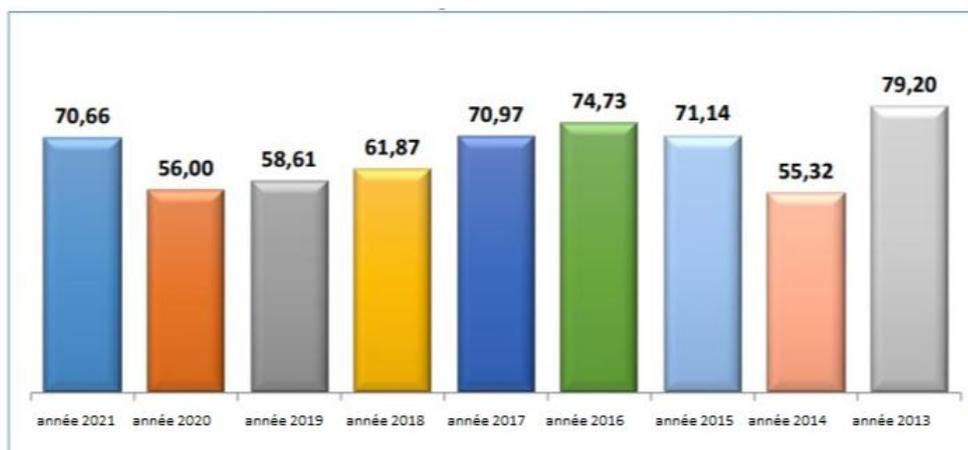
Le responsable du programme a opter pour l'adoption d'une évaluation internationale des acquis des élèves à partir de 2021 et ce à travers une évaluation des compétences de base précoces en lecture dite "Egra" pour les élèves de la troisième année (lecture en langue arabe) et les élèves de quatrième année (en français) et ce dans l'attente de la généralisation de l'expérimentation dans le domaine des sciences.

Garantir une année préparatoire de haute qualité avec développement des acquis des élèves (garçon et fille) aux écoles primaires.	unité	réalisation	réalisation	estimation	réalisation	/ réalisation estimation	estimation	estimation
		2019	2020	2021	2021	(1)/(2)	2022	2023
Taux d'élèves de sixième ayant obtenu une moyenne ou plus dans les langues à la fin du cycle primaire :	%	74.67	72.15	74	62,65	100	75	76

Le taux des acquis des élèves en langues se répartit comme suit :

Le taux des élèves ayant obtenu la moyenne en arabe au concours d'accès aux écoles préparatoires pilotes : 70,66%.

les indicateurs relatifs aux aquis des élèves  
progrission de taux de condicats qui ont obtenu la moyenne en langue arabe  
2013-2021

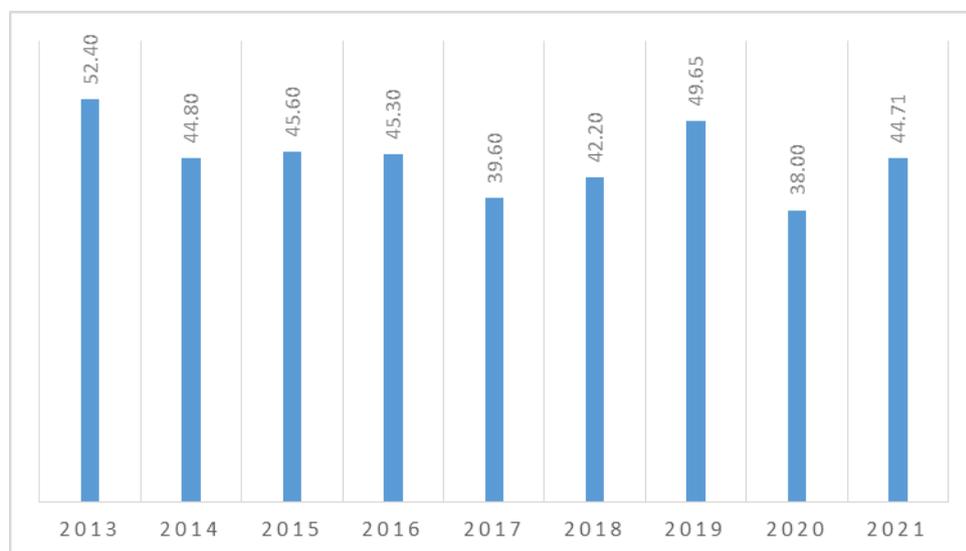


moyenne concours 2021 :  
70.66%

moyenne de neufs dernière année 66.5 %

Le taux des élèves ayant obtenu la moyenne en français au concours d'accès aux collèges pilotes : : 44,71%

**les indicateurs relatifs aux acquis des élèves  
progression du taux des candidats ayant obtenu la moyenne en  
français (les années 2013/2021)**



Moyenne des neuf dernières années 44.69%      moyenne générale de l'année 2021 44.71%

Le taux des élèves ayant obtenu la moyenne en anglais au concours d'accès aux collèges pilotes : 72,58 %

Analyse des résultats :

- pour la langue arabe, il importe de souligner le niveau assez moyen des candidats, ainsi près de la moitié des candidats réalisant le degré d'appropriation, soit environ 20907 candidats.

Par rapport à la session 2020, on note une augmentation de 5 % au taux des élèves ayant des notes entre 10 et 15 suite à l'allègement des programmes.

Pour l'année scolaire 2020/2021, vu les mesures exceptionnelles prises à l'occasion de la pandémie de COVID-19 :

- Les résultats réalisés en langue française restent toujours faibles, et sont au-dessous des attentes. Les acquis des élèves en français enregistrés pendant la

dernière décennie sont en dessous de 50%. Ce qui implique un vrai problème notamment dans les milieux ruraux.

Pour la langue anglaise, les résultats au concours ont connu une certaine évolution durant ces dernières années. Cela peut être expliqué par :

- L'apprentissage mixte et les activités en ligne qui sont susceptibles d'améliorer le niveau des acquis des élèves en la matière.
- l'approche ludique de la leçon ; et Le recours aux activités à la communication orale.

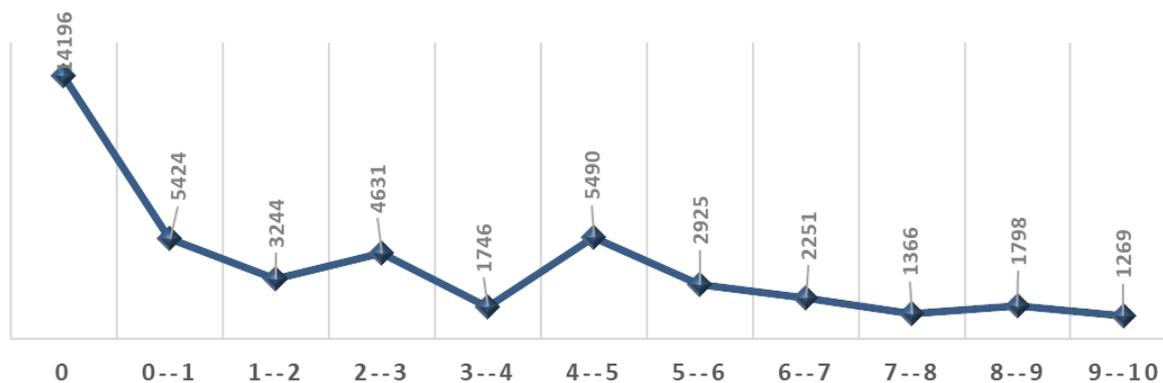
**Indicateur 1.2.2 taux d'élèves de la sixième année ayant la moyenne ou plus dans le domaine scientifique :**

Cet indicateur permet d'identifier le taux d'élèves ayant obtenu la moyenne ou plus dans les disciplines scientifiques (mathématiques, sciences) au concours national d'accès aux collèges pilote.

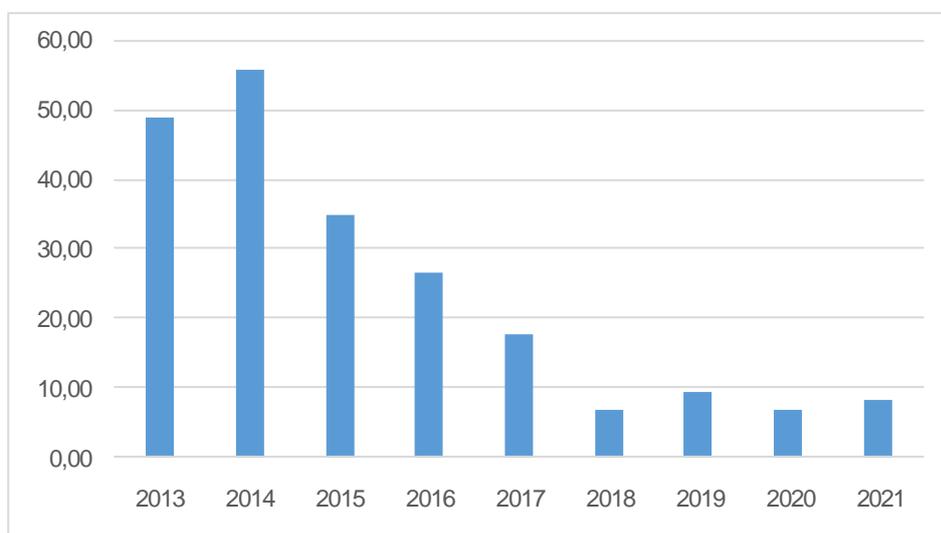
Garantir une année préparatoire de haute qualité avec développement des acquis des élèves (garçons et filles) aux écoles primaires.	unité	réalisati on	réalisati on	réalisa tion	L.F	esti mati on	estima tion
		2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux d'élèves de sixième année ayant la moyenne ou plus dans les disciplines scientifiques :	%	-	61.42	63.06	26.50	67	69

Taux des élèves ayant la moyenne en mathématiques au concours d'accès aux collèges pilotes : 8,27%

## Rapport annuel de performance 2021

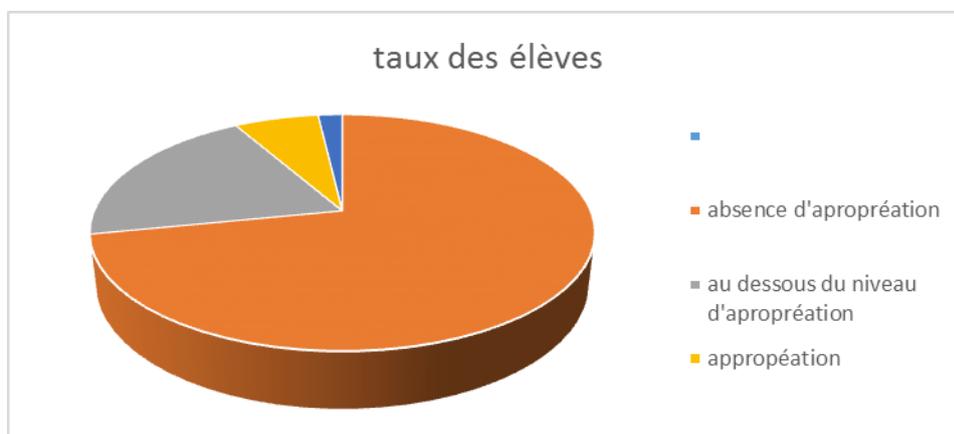


### Evolution du pourcentage des candidats ayant obtenu la moyenne en mathématique 2013/2021



Moyenne des neuf dernières années 26.01%      moyenne générale de l'année 2021 8.27%

### Niveau d'appropriation des mathématiques aux concours



### Analyse des résultats

On remarque un certain écart entre les résultats des élèves en matière des mathématiques et des sciences, en effet, on a enregistré un effectif de 34 731 candidats n'ayant pas d'appropriation en mathématiques, ce qui est un nombre assez élevé par rapport au nombre total de candidats, contre 5 677 d'élèves seulement en sciences ; ce qui émane d'un écart assez frappant.

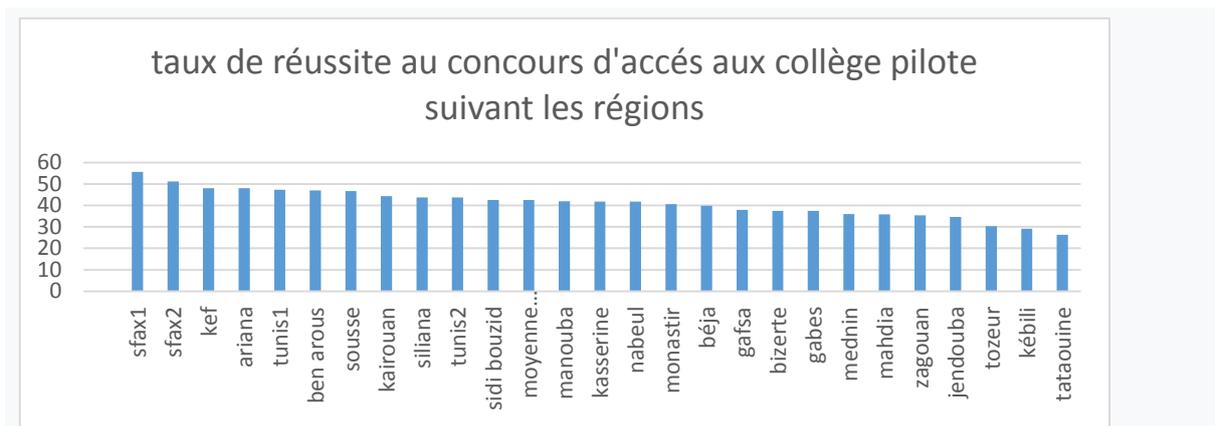
Le pourcentage national de candidats n'ayant pas la moyenne en mathématiques était de 91,71 %, soit 44 340 candidats sur un total de 48 348 candidats.

### **Indicateur 1-2-3 : taux d'élèves ayant obtenus une moyenne générale égale ou supérieure à 10 au concours d'accès aux collèges pilotes :**

Cet indicateur vise à calculer le taux d'élèves ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10 au concours d'entrée aux collèges pilotes.

Garantir une année préparatoire de haute qualité avec développement des acquis des élèves (garçons et filles) aux écoles primaires.	unité	réalisati	réalis	réalis	L.F	estim	estim
		on	ation	ation		ation	ation
		2018	2019	2020	2021	2022	2023
taux d'élèves ayant obtenu la moyenne au concours d'accès aux collèges pilotes	%	42.28	50.35	44.45	46.44	48	51

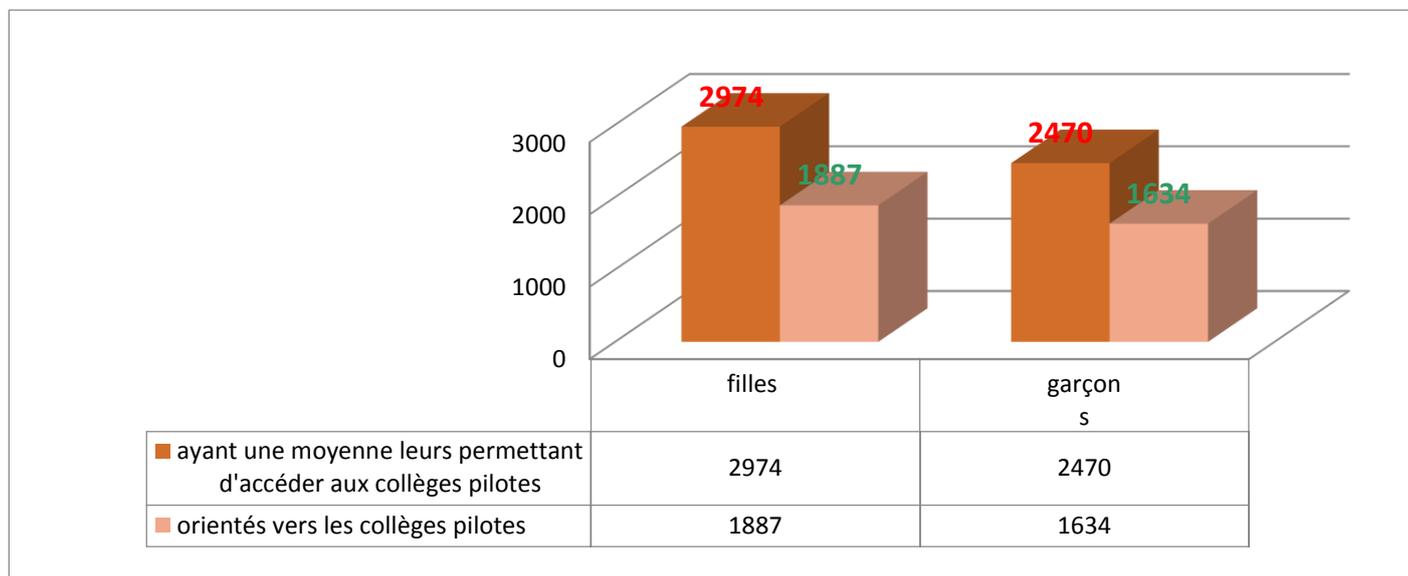
Le taux de réussite global au concours national est de 42,53%, ce taux a connu une nette régression par rapport à la session 2020, qui s'élevait à 44,45% en tant que moyenne nationale des candidats retenus.



Évolution du taux d'élèves ayant obtenu la moyenne ou plus au concours d'accès aux collèges pilotes par sexe

Année scolaire	genre					
	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Total des enfant inscrits	10547	10967	11159	8978	8252	7163
Taux des garçons	43.6	44.1	44.9	44.4	44.4	35.9
Taux des filles	56.4	55.9	55.1	55.6	55.6	64.1

✓ Résultats des filles au concours d'accès au collège pilote



Taux de réussite, selon le sexe et le secteur (public et privée)

		présents	admis		Qualifiés au pilote		Affectés aux pilote	
			nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
<b>Enseignement public</b>	<b>garçons</b>	17549	5945	33,88%	1365	7,78%	894	5,09%
	<b>filles</b>	22555	8507	37,72%	1746	7,74%	1122	4,97%
	<b>total</b>	40104	14452	36,04%	3111	7,76%	2016	5,03%
<b>Enseignement privé</b>	<b>garçons</b>	4068	2837	69,74%	1100	27,04%	738	18,14%
	<b>filles</b>	4266	3302	77,40%	1217	28,53%	762	17,86%
	<b>total</b>	8334	6139	73,66%	2317	27,80%	1500	18,00%

Analyse des résultats

- Le commissariat régional de l'éducation du Sfax 1 occupe le premier rang avec un taux de réussite de 55,58%, soit un écart d'environ 30 points par rapport au commissariat régional de Tataouine qui est à la fin du classement.
- Un rapprochement des taux de réussite des commissariats de tunis1, Ariana et El Kef, alors qu'on enregistre un taux de réussite faible des commissariats de kebili et Tataouine (moins de 30% par rapport à la moyenne nationale).
- 12,13% des candidats à l'enseignement public n'ont pas le minimum des acquis de base, ce qui est un taux assez élevé notamment avec l'allègement des programmes et du temps scolaire.
- Le taux de candidats ayant l'appropriation maximale est considéré comme faible, soit à l'ordre de 12,4%.
- Les taux d'excellence enregistrés sont plus élevés dans l'enseignement privé par rapport au public.

## II. Résultats de l'exécution du budget du programme :

### Tableau n 3

#### Exécution du budget du programme pour l'année 2021 par rapport aux prévisions

#### Répartition selon la nature de la dépense (en paiement)

Unité : Mille Dinars

Désignation		Budget affecté à la dépense (1)	Réalisation (2)	Ecart	
				Montant (2) - (1)	Taux de réalisation (%)
Dépenses de rémunération	Paiement	2312102	2310512	1590	99,93
Dépenses de fonctionnement	Paiement	28709	28709	0	100
Dépenses d'intervention	Paiement	3908	3908	0	100
Dépenses d'investissement	engagement	260243	83272	176971	32
	Paiement	63251	60198	3052	95,17
total	engagement	2604962	2426400	178562	93,15
	Paiement	2407969	2403326	4643	99,81

\* Sans tenir compte des ressources propres des entreprises publiques

**Tableau n 4**

**Exécution du budget programme pour l'année 2021 par rapport aux prévisions**

**Répartition selon les activités (en paiement)**

Unité : Mille Dinars

programme	Désignation	prévision 2021	réalisation 2021 (2)	Réalisation /prévision	Taux de réalisation (%)
		<b>L.F complémentaire (1)</b>		<b>montant (1) - (2)</b>	
Pilotage de cycle primaire	<b>Pilotage de cycle primaire</b>	<b>32355</b>	<b>32355</b>	<b>0</b>	<b>100</b>
	<b>Infrastructure</b>	<b>63251</b>	<b>60198</b>	<b>3053</b>	<b>95.17</b>
	<b>L'éducation et la vie scolaire aux écoles</b>	<b>2312102</b>	<b>2310512</b>	<b>0</b>	<b>100</b>
	<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>261</b>	<b>261</b>	<b>0</b>	<b>100</b>
total		<b>2407969</b>	<b>2403326</b>	<b>3053</b>	<b>99.81</b>

Sans tenir compte des ressources propres des entreprises publiques

Les dépenses de fonctionnement des établissements d'action sociale se répartissent comme suit :

- L'école primaire Ennour des non-voyants de Bir el Kassaa 70 m. d
- L'école primaire Ennour des non-voyants de Gabes 82 m .d
- L'école primaire Ennour des non-voyants de Sousse 43 m .d
- Internat primaire de Mateur 41 m.d
- Internat primaire de Mnegaa 25 m.d

Le faible taux de réalisation des travaux d'infrastructure s'explique par la réticence des entrepreneurs dans certaines régions intérieures ainsi que des répercussions de la pandémie de Covid 19.

**PROGRAMME 2 : CYCLE  
PREPARATOIRE ET SECONDAIRE**

**RESPONSABLE DU PROGRAMME :**

**Mme. Nadia Agrebi**

**Directrice générale du cycle préparatoire et de  
l'enseignement secondaire**

**Date de nomination**

**01 mars 2022**

## **I. Résultats de performance du programme du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire :**

Les axes stratégiques les plus importants du programme de cycle préparatoire et enseignement secondaire s'articulent autour des axes suivants :

- Renforcer le principe de l'équité et de l'égalité des chances entre les apprenants (filles et garçons) et entre les régions et les catégories sociales (intégration scolaire...)
- Améliorer les acquis des apprenants, notamment en matière des langues.

Le Centre International de Formation des Formateurs et d'Innovation Pédagogique contribue en tant qu'acteur public à la réalisation de cet objectif et ce par :

- L'amélioration de l'apprentissage, notamment en matière des langues.
- La gouvernance de la formation des formateurs
- La production des modules de formation dans les différents domaines éducatifs pour les acteurs de l'éducation.
- L'établissement des référentiels pour les enseignants des langues en se référant aux expériences des systèmes éducatifs développés
- La formation des experts en ingénierie de formation.
- La Lutte contre l'échec et le décrochage scolaire précoce, en généralisant l'Ecole de la Deuxième Chance et en généralisant l'expérience du projet M4D.
- la rationalisation et l'augmentation du taux d'orientation scolaire vers les sections scientifiques et techniques contre la réduction du taux d'orientation vers les sections de lettres et d'économie et gestion, qui ont dépassé 50 % des orientés dans certaines commissariats et la diversification des pistes vers la création d'une filière technologique aboutissant à un baccalauréat en technologies afin d'établir une certaine coordination avec les autres missions : la Formation professionnelle et l'Emploi, l'Enseignement supérieur et la Recherche scientifique.
- La mise en place des laboratoires techniques dans les établissements scolaires.
- la Formation continue des enseignements en soutenant le plan annuel de formation et de développement des compétences et en veillant à sa mise en œuvre, cette tâche est confiée au Centre National de Formation et

de Développement des Compétences et les Ecoles des métiers de l'éducation en tant qu'unités opérationnelles.

- Développer des technologies tout en prenant en considération les mutations rapides dans le monde numérique et virtuel par l'utilisation et l'exploitation des contenus éducatifs numériques dans la fonction éducative et l'enseignement à distance, par ailleurs, le **Centre National des Technologies de l'Éducation** est chargé de réaliser cet objectif en tant qu'opérateur public à travers la production de contenus numériques et la création des plateformes de communication pour le cadre pédagogique, les élèves et les parents tels que les services d'inscription à distance, le suivi de la ponctualité, la mise à disposition en ligne des relevés de notes...
- Développer la vie scolaire, y compris le transport, l'hébergement et la restauration, qui est assuré par l'office des œuvres Scolaires.
- Développer la production et l'utilisation de contenus éducatifs numériques et fournir des manuels scolaires à des prix subventionnés qui tiennent compte du pouvoir d'achat de tous les élèves, des élèves ayant des besoins spéciaux (des livres en braille) ainsi que les livres dédiés aux enfants de la communauté tunisienne à l'étranger, dans le cadre de la consolidation du principe d'équité et d'égalité des chances. Cette mission est assurée par le **Centre National Pédagogique**
- Sur la base de la réalité du programme et de ses axes stratégiques susmentionnés, deux objectifs stratégiques ont été fixés :
  - **Améliorer les compétences des apprenants et apprenantes du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire et développer leurs capacités**
  - **Assurer la scolarisation et l'égalité des chances pour les apprenants, filles et garçons, dans le cycle préparatoire et secondaire**

### **Premier objectif stratégique 2.1 : Améliorer les compétences des apprenants et apprenantes aux niveaux de cycle préparatoire et secondaire et développer leurs capacités**

Le responsable du programme cherche à améliorer le rendement interne des collèges et lycées en fournissant toutes les conditions et opportunités de réussite et en fournissant aux apprenants filles et garçons des compétences de vie, et des connaissances cognitives indispensables.

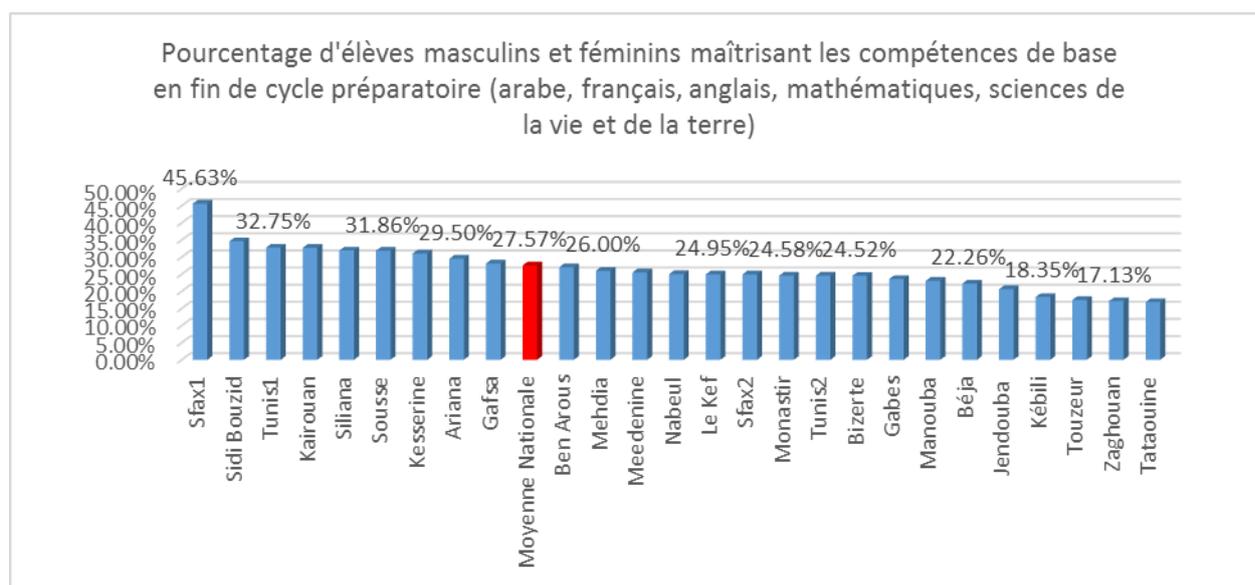
Dans ce contexte, les matières d'arabe, de français, d'anglais, de mathématiques, de sciences de la vie et de la terre sont considérées comme une préoccupation

importante du programme pour l'amélioration des acquis de l'élève. De ce fait, le programme vise à consolider les compétences de bases requises dans le domaine des langues et des sciences et améliorer le taux de réussite au baccalauréat, qui est l'aboutissement d'un parcours complet et final de l'évaluation scolaire des élèves.

**Indicateur 2.1.1: Pourcentage d'élèves masculins et féminins maîtrisant les compétences de base en fin de cycle préparatoire (arabe, français, anglais, mathématiques, sciences de la vie et de la terre)**

Indicateur 2.1.1: Pourcentage d'élèves masculins et féminins maîtrisant les compétences de base en fin de cycle préparatoire (arabe, français, anglais, mathématiques, sciences de la vie et de la terre)

Unité de mesure	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisation de 2021 par rapport aux prévisions de 2021 (1)/(2)	Valeur cible	Année
%	33.5	25.2	27.9	27.57	98.81	32.4	2024



Les résultats montrent une disparité entre les régions en termes d'acquis des élèves en langues, par ailleurs, dix régions dépassent la moyenne nationale, tandis que le reste des régions sont au-dessous de cette moyenne.

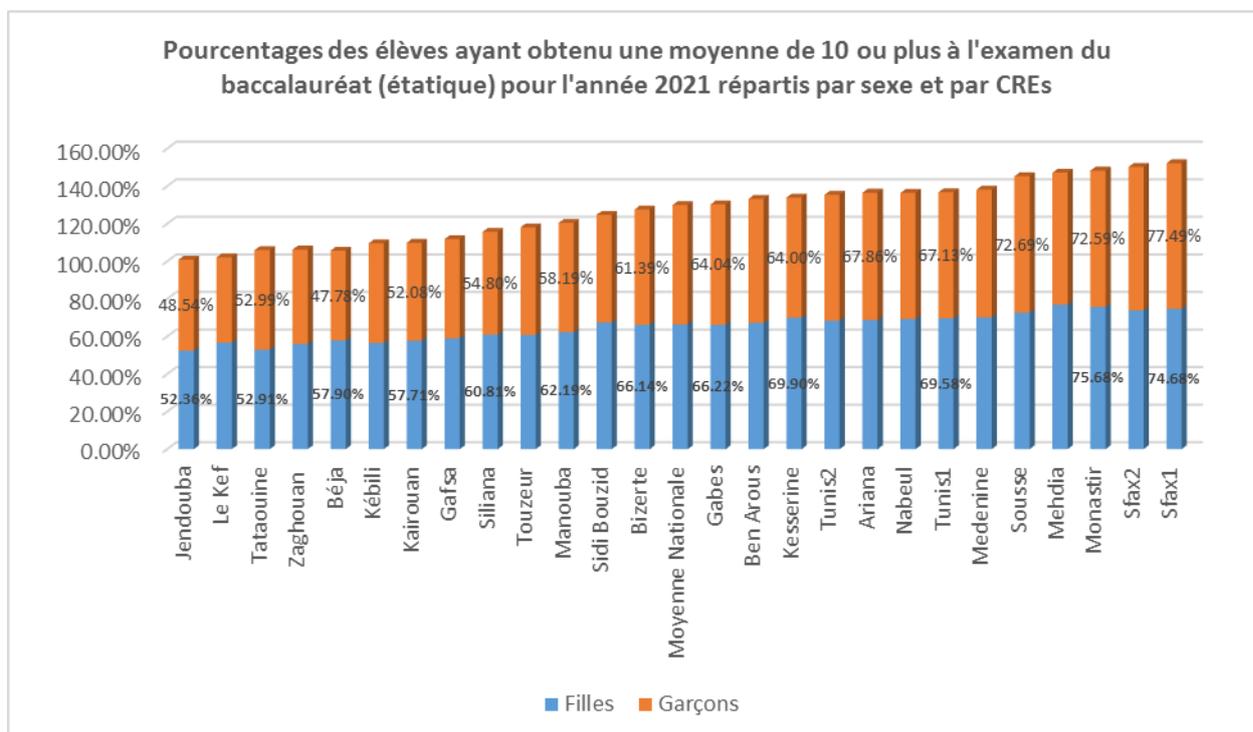
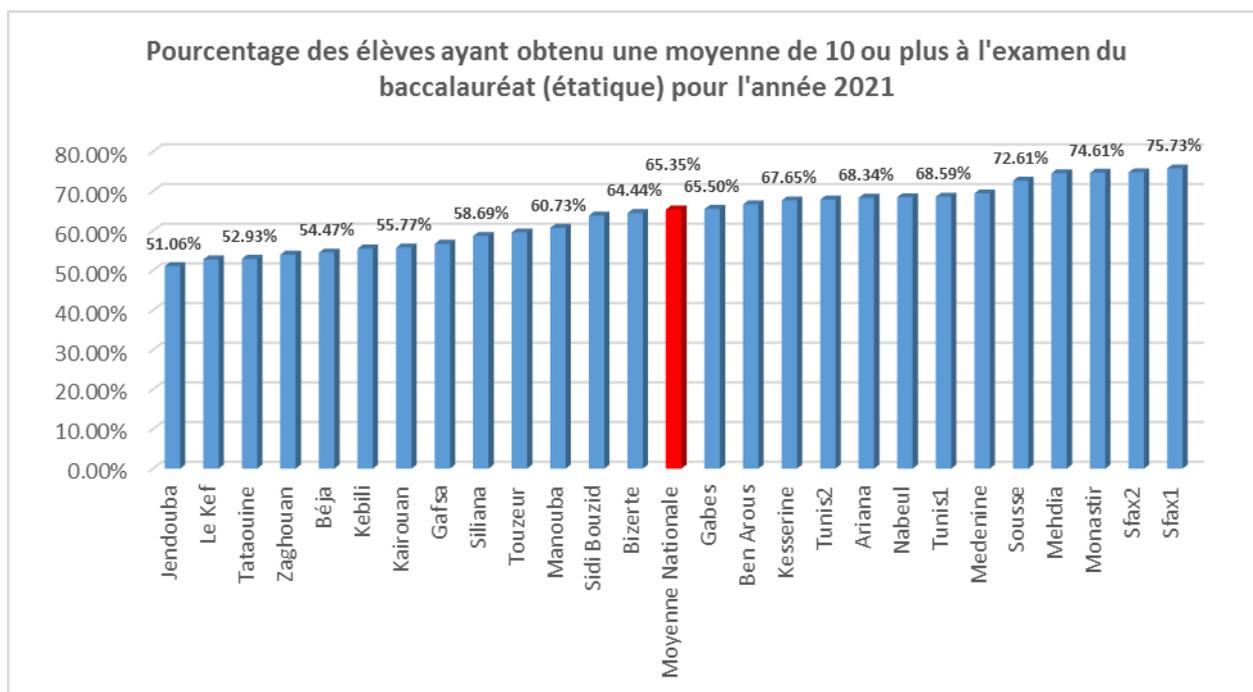
Le commissariat régional de l'éducation de Sfax 1 occupe le premier rang avec un taux de 45,63% des élèves obtenant la note de 10 et plus, tandis que Tataouine occupe le dernier rang avec un pourcentage de 16,85%.

Ce qui montre un écart frappant d'environ 28,78 points.

Le pourcentage de réalisation de cet indicateur a atteint 98,81%, ce qui reflète une certaine objectivité dans la détermination des valeurs cibles ainsi que des objectifs adoptés et les différentes activités et leviers d'actions assignés.

### **Indicateur 2.1.2 : le taux de réussite au baccalauréat pour les filles et les garçons**

Indicateur 2.1.2 : le taux de réussite au baccalauréat pour les filles et les garçons							
Unité de mesure	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisation de 2021 par rapport aux prévisions de 2021 (1)/(2)	Valeur cible	Année
%	51.6	49.2	50.3	65.35	129.92	51.9	2024



La moyenne nationale des apprenants et apprenantes ayant obtenu une moyenne de 10 ou plus à l'examen du baccalauréat (étatique) a atteint 65,35 % en 2021 contre 49,24 % en 2020, et 13 commissariats se sont classés positivement, avec des taux supérieurs à la moyenne nationale de 2021. Ces résultats se sont caractérisés par la nette disparité des Rendements entre les régions au cours des deux années concernées. Sfax 1 a pris la tête du classement avec 75,73%, contre

l'occupation du commissariat de Jendouba du dernier rang avec 51,06%, soit un écart d'environ 24 points.

En général, la réalisation de l'indicateur est considérable soit de 129,92%, (pourcentage d'élèves ayant obtenu 10 ou plus à l'examen du baccalauréat pour les établissements étatiques) dépassant ainsi le pourcentage prévu pour cet indicateur et ce pour toutes les régions.

En général, les résultats sont un peu inquiétants pendant les cinq dernières années pour régions de l'intérieur, et cela peut être expliqué par le fait qu'ils sont considérés comme des zones de transit pour les enseignants, alors qu'on constate une certaine stabilité des résultats dans les gouvernorats du Grand Tunis, les gouvernorats du Sahel et de Sfax, vu la stabilité du cadre Pédagogique (Professeurs).

Nous notons également un écart dans le pourcentage des élèves qui obtiennent 10 ou plus à l'examen du baccalauréat entre les filles et les garçons, car le pourcentage des filles dépasse celui des garçons dans toutes les régions, atteignant le plus élevé dans la région du Kef avec une différence de 11. %, tandis que le plus bas est enregistré dans la région de Sousse soit de 0,13 %.

Quelques données chiffrées relatives à l'examen du baccalauréat suite à un rapport réalisé par la direction générale de l'évaluation et de la qualité :

- La section mathématique : 1/5 des élèves qui ont réussi ont obtenu des notes inférieures à 10 en matières mathématiques et en sciences physiques ;
- La section des sciences expérimentales : 1/4 des élèves qui ont réussi ont obtenu des notes inférieures à 10 en matières mathématiques et en sciences physiques ;
- La section des sciences informatiques : 1/2 des élèves qui ont réussi ont obtenu des notes inférieures à 10 en matière mathématiques ;
- Le pourcentage de ceux qui ont obtenu des notes inférieures à 10 en mathématiques est de 66,40 % pour les deux sessions et toutes les sections, ce qui reflète une certaine problématique concernant les acquis des élèves en mathématiques et nécessite une réforme au niveau des programmes, des méthodes d'enseignement et d'évaluation.
- Le nombre de zéros en matière de mathématiques dans toutes les branches (Baccalauréat 2021) est de 4817, soit 3,61% des feuilles d'examens.

## **Le deuxième objectif stratégique : assurer la scolarisation et l'égalité des chances pour les apprenants et apprenantes au cycle préparatoire et l'enseignement secondaire**

Bien que l'enseignement soit obligatoire jusqu'à l'âge de seize ans, le système éducatif connaît un abandon scolaire volontaire ou à raison des résultats faibles surtout au cycle préparatoire et plus précisément à la septième année de base. Un certain nombre de facteurs économiques, sociaux, culturels et cognitifs se combinent pour aggraver ce phénomène, et ces facteurs diffèrent selon les régions et leurs spécificités économiques.

D'autre part, le ministère a préparé une stratégie exhaustive pour faire face à l'échec et au décrochage scolaire dans le cadre de l'adoption d'une approche multidimensionnelle en coordination avec l'UNICEF et la Coopération Italienne et Britannique, en lançant le projet de l'école de deuxième chance, dédiés aux élèves dont l'âge varie entre 12 à 18 ans. Cette approche repose principalement sur :

- Un volet préventif : Suivi des dossiers des élèves à risque de décrochage et d'échec scolaire (projet M4D)
- Volet curatif : destiné aux élèves décrocheurs de la tranche d'âge 12-18 ans, en coordination avec le Ministère de la Formation Professionnelle et le Ministère des Affaires Sociales), où au cours du mois de mars 2018, une convention a été signée entre le gouvernement tunisien (Ministère de l'Education, Ministère des Affaires Sociales, Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi), le Royaume-Uni et le bureau de l'UNICEF en Tunisie pour appuyer le système national.

Le ministère a adopté une stratégie pour faire face à ce phénomène à travers un certain nombre de projets tels que l'école de la deuxième chance et l'adoption d'un dispositif multidimensionnel basé sur le contrôle, le suivi et l'accompagnement et accordant une importance à la dimension culturelle. La coordination avec le reste des partenaires, notamment le ministère des affaires sociales, l'Union tunisienne de solidarité sociale et la société civile, en octroyant une aide aux élèves nécessiteux pour poursuivre leurs études, prévoir des bourses pour les internats et semi-internats, et améliorer l'infrastructure le transport scolaire, la restauration et l'hébergement, qui contribuent indirectement à réduire l'échec scolaire.

En se référant à l'article 18 de la Loi **Organique du Budget** n°15 du 13 février 2019 portant sur le budget sensible au genre et qui dispose ce qui suit :

«Le responsable du programme œuvre à la préparation du budget de son programme suivant des objectifs et des indicateurs **garantissant l'égalité et l'équivalence des chances entre les femmes et les hommes et d'une manière générale entre toutes les catégories de la société sans discrimination ...**»,

**• Indicateur 2-2-1 : taux d'abandon au cycle préparatoire et enseignement secondaire pour les filles et les garçons :**

unité	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisations 2021 comparées aux Prévisions 2021 (1)/(2)	Valeur cible	Année
%	8.9	8.8	8.7	7	124.28	8.7	2024

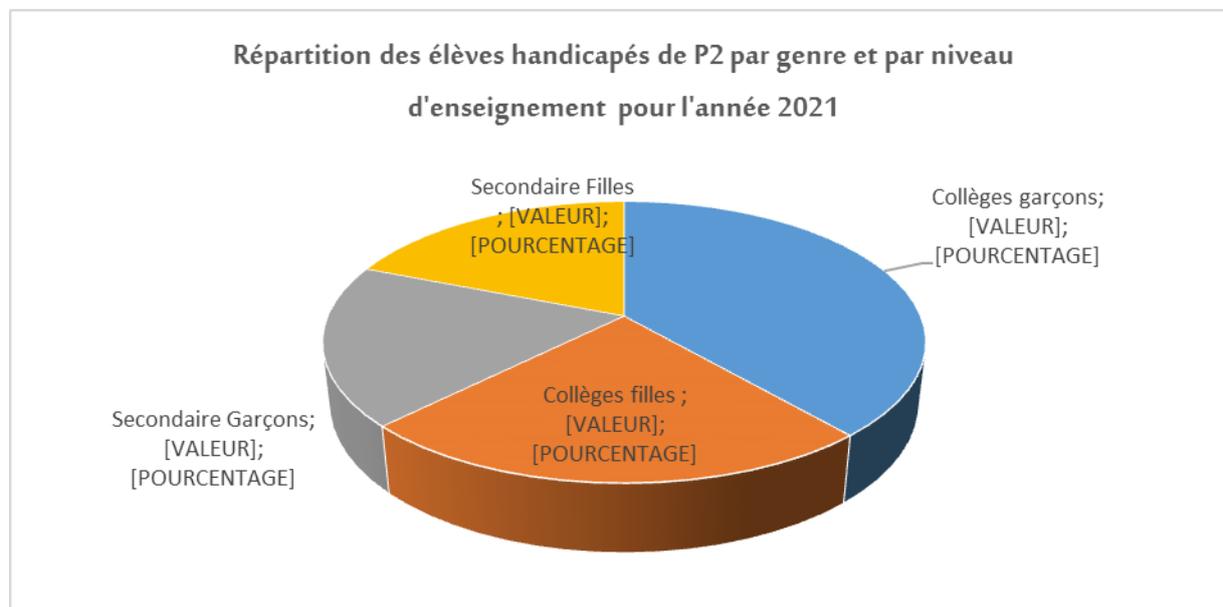
Le tableau ci-dessus met en évidence une baisse du taux de décrochage scolaire au cours de l'année 2021 soit à 7% par rapport aux années précédentes, où il dépassait 8%, Cela résulte des efforts du Ministère et de toutes ses structures pour limiter le décrochage scolaire, à l'instar du programme quadridimensionnel de lutte contre l'échec et le décrochage scolaire (M4D). Et l'école de la deuxième chance.

**• Indicateur 2-2-2 : Pourcentage d'élèves ayant des besoins particuliers, garçons et filles, qui sont intégrés au cycle préparatoire et enseignement secondaire.**

Indicateur 2-2-2 : Pourcentage d'élèves ayant des besoins particuliers, garçons et filles, qui sont intégrés au cycle préparatoire et enseignement secondaire.							
unité	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisations 2021 comparées aux Prévisions 2021 (1)/(2)	Valeurs cible	Année
%	0.2	0.2	0.2	0.187	93.5	0.2	2024

L'intégration des élèves à besoins particuliers, filles et garçons, au cycle préparatoire et enseignement secondaire, reste l'objet d'études et de suivi auprès des différents partenaires et acteurs du système éducatif, afin d'instaurer une approche inclusive.

Comme le montre le graphique ci-dessous, le cycle préparatoire a enregistré un pourcentage atteignant environ 64 % du nombre total.



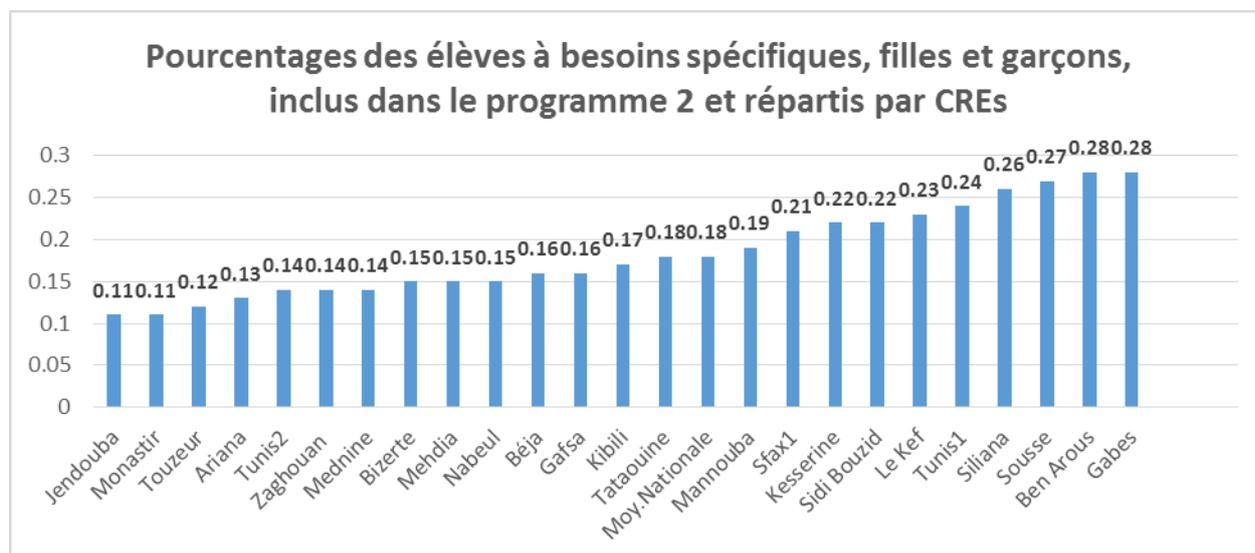
On peut également noter que le pourcentage le plus élevé de personnes handicapées a été enregistré à l'enseignement préparatoire (les garçons), soit de 39 % contre 24 % chez les filles. Au niveau secondaire, le nombre de personnes ayant des besoins particuliers des deux sexes est presque égal.

Le pourcentage de personnes ayant des besoins spéciaux dans le cycle secondaire a diminué à 36%, contre 64% dans le cycle préparatoire, ce qui indique la difficulté de cette catégorie à poursuivre ses études dans les niveaux avancés et elle est plus vulnérable au décrochage ce qui nécessite un intérêt particulier à cette catégorie.

- la Formation continue des enseignants sur les élèves à besoins spécifiques.
- Activer le rôle du comité comprenant des représentants du ministère de l'Éducation, de la Santé et des Affaires sociales, pour accorder plus d'attention aux élèves ayant des besoins particuliers.
- améliorer le taux d'encadrement élèves/enseignant pour les classes inclusives.

Le graphique ci-dessous montre que le pourcentage d'élèves à besoins particuliers, garçons et filles, intégrés au cycle préparatoire et secondaire, répartis selon les commissariats régionaux en 2021, variait entre 0,28% et 0,1% à Sfax2.

Onze commissariats ont enregistré des pourcentages dépassant la moyenne nationale de 0,18%, dont les plus importants sont Ben Arous, Gabès et Sousse, qui abritent des établissements pour les maux voyants.



## **II. Résultat de l'exécution du budget du programme du cycle préparatoire et d'enseignement secondaire :**

Le total des crédits inscrits au cours de l'exercice 2021 au profit du programme du cycle préparatoire et enseignement secondaire s'est élevé à 3621172 MD tandis que les crédits consommés se sont élevés à 3619723 MD, réalisant ainsi un pourcentage de consommation réel de 97,22 %.

**Exécution du budget du cycle préparatoire et l'enseignement secondaire pour l'année 2021 par rapport aux prévisions**

**(Répartition selon la nature de dépense, en MD)**

Libellés des dépenses		Prévisions 2021		Réalizations Comparées	
		LF complémentaire (1)	Réalizations (2) 2021	Aux prévisions	
				montant (1) - (2)	Taux de Réalizations (1) /(2)
Dépenses de rémunération	<b>Crédit de paiement</b>	3431648	3430690	958068	99,97
Dépenses de gestion	<b>Crédit de paiement</b>	75309	75308	0	100
Dépenses d'interventions	<b>Crédit de paiement</b>	151	151	0	100
Dépenses d'investissement	<b>Crédit d'engagement</b>	232916	130078	102837	56
	<b>Crédit de paiement</b>	114064	113573	490473	99,57
totaux	<b>Crédit d'engagement</b>	3740024	3636228	1448541	99,96
	<b>Crédit de paiement</b>	3621172	3619723	10379	97,22

\* Sans compter ressources propres des établissements publics

**Exécution du budget programme pour l'année 2021 par rapport aux prévisions**

**(Répartition par activités, en MD) \***

programme	Libellés des activités	Prévisions 2021	Réalizations (2) 2021	Réalizations Comparées Aux prévisions 2)-(1)	Taux de Réalisations (1) /(2)
		LF complémentaire aire(1)			
cycle préparatoire et enseignement secondaire	pilotage du cycle préparatoire et enseignement secondaire	22347	22347	0	100
	infrastructure	114064	113573	491	99.56
	enseignement et vie scolaire	3431648	3430690	958	99.97
	gestion des établissements	53113	53113	0	100
Total		3621172	3619723	10379	97,22

**\* Sans compter ressources propres des établissements publics**

L'activité « enseignement et de vie scolaire » représente la plus grande part du budget (rémunérations), tandis que l'activité « gestion des établissements » occupe le pourcentage le moins élevé, ce qui explique le souci permanent du responsable du programme pour l'augmentation du budget dédié aux établissements scolaires, notamment avec la hausse des prix et l'augmentation du nombre des élèves, afin d'améliorer leurs performances.

Le budget des établissements se répartit comme suit :

- Budget des Collèges : 26 782 MD
- Budget des lycées secondaires : 26 196 MD
- Etablissements à vocation sociale
- école les non-voyants de Sousse : 21 MD
- école Jalouli Fares de Gabes : 43 MD
- Institut pour les non-voyants, cité Hashad, BirAl-Kasaa: 71 MD

**Programme 9 : Pilotage et appui**

**Responsable du programme : Mr Hedi Hamdaoui**  
**Secrétaire général du ministère de l'éducation**

**Date de nomination :**

**12 Mars 2021**

**(Arrêté du Ministre de l'éducation du 12 Mars 2021)**

## I- Résultats de performance du programme :

Dans le cadre de en la mise œuvre de la politique sectorielle de la mission Education, la stratégie du programme « Pilotage et appui » a été fixée comme suit :

- Dans le domaine du Pilotage : coordination avec les différents programmes et activation du dialogue de gestion, en plus de la planification, la programmation, la mise en place des cadres législatifs et juridiques, les études, et le suivi et l'évaluation.
- Dans le domaine de l'appui : soutien des programmes opérationnels dans l'atteinte de leurs objectifs, et ce notamment pour les thèmes suivants :
  - Renforcement des ressources humaines.
  - Rationalisation du management administratif et financier en respectant les principes d'efficacité et d'efficience.
  - Numérisation et gouvernement ouvert

Le Programme Pilotage et appui a pour objectif de soutenir l'investissement dans les ressources humaines, de développer les capacités et les connaissances du personnel, surtout à travers les actions de formation.

Et pour ce faire, les structures appartenant au programme et responsables de la mise en œuvre du programme national de formation sont essentiellement le Centre National de Formation et de Développement des Compétences, le Centre International de Formation des Formateurs et d'Innovation Pédagogique, et les Ecoles des métiers de l'éducation.

Afin d'améliorer la performance des agents, et dans le cadre de la stratégie de la mission Education pour la digitalisation de l'administration en vue d'assurer la rapidité, la qualité et la transparence, le Programme pilotage et appui vise à

permettre à tous les agents d'utiliser les technologies modernes nécessaires au travail administratif. La formation des agents au domaine sera indispensable, surtout suite à la numérisation de certains services tels que les promotions, les transports, l'obtention de documents administratifs via l'espace des services numériques dédié au personnel de l'éducation.

Ainsi, on aspire à assurer la soutenabilité du budget, en rationalisant les dépenses et en maîtrisant la consommation d'énergie, notamment au vu des difficultés actuelles des finances publiques.

### Objectif stratégique 1 : améliorer la gouvernance de la mission

Le programme vise à assurer le suivi de l'exécution des projets d'infrastructure la résolution des problématiques liées aux projets bloqués, en plus d'établir la transparence et d'assurer l'accès à l'information.

Pour mesurer dans quelle mesure cet objectif a été atteint, trois indicateurs ont été retenus :

**- Indicateur 9-1-1 : taux annuel de réalisation des décisions et recommandations du comité de pilotage et suivi des projets**

L'objectif 9-1 : améliorer la gouvernance de la mission	unité	Réalizations		LF 2021	Réalizations 2021	Ecart 2021 (%)	Prévisions	
		2019	2020	2021	2021	(1)/(2)	2022	2023
<b>Indicateur n° 9-1-1 : taux annuel de réalisation des décisions et recommandations du comité de pilotage et suivi des projets</b>	%	-	-	75	90	120	100	100

Les projets publics de la mission Éducation revêtent une grande importance en raison de leur ampleur, de leur durée et de leur coût, ainsi que de leur lien avec les aspects sociaux et économiques. Il est essentiel de suivre l'état d'avancement de leur mise en œuvre et d'évaluer leur progrès et la réalisation des objectifs fixés.

Par conséquent, un comité de pilotage a été créé pour lui confier cette fonction qui contribue à diagnostiquer les obstacles physiques, humains, structurels ou procéduraux les plus importants qui perturberaient ou affecteraient ces projets, en plus de soutenir le dialogue vertical avec les régions de façon régulière, et ce pour résoudre les problèmes en temps opportun.

Les projets de la mission Éducation se caractérisent par la multiplicité des intervenants, dans le cadre de partenariat avec des organisations, le secteur privé, les bailleurs de fonds ou les organismes d'appui. Le Comité de pilotage vise à préparer des rapports périodiques quantitatifs et qualitatifs et à émettre un certain nombre de recommandations qui aident dans la prise de décision et à proposer des mesures correctives si nécessaire.

Cet indicateur vise à garantir la gouvernance des projets publics et l'identification des priorités selon les orientations stratégiques du secteur, surtout dans les conditions économiques sensibles actuelles.

### **Analyse des écarts :**

Dans le cadre des instructions du chef de mission en vue d'une bonne gouvernance des projets publics et d'établir une politique de suivi et d'évaluation périodique, le programme a pris soin de faire réunir dans les délais le comité de pilotage afin d'accélérer le rythme de réalisation des projets et de diagnostiquer et affronter les obstacles structurels, organisationnels, matériels ou humains. La préparation d'une application pour le suivi des projets a également été initiée aux niveaux central, régional et local, ce qui aide à prendre des décisions en temps opportun et assure ainsi la crédibilité de la mission auprès de ses partenaires.

**- Indicateur n° 9-1-2 : Evolution annuelle des consultations du site officiel de la mission**

L'objectif 9-1: améliorer la gouvernance de la mission	unité	Réalizations		LF 2021	Réalizations 2021	Ecart 2021 (%)	Prévisions	
		2019	2020	2021	2021	(1)/(2)	2022	2023
Indicateur n° 9-1-2 : Evolution annuelle des consultations de l'ensemble des sites publics de la mission	nb	1000000	1630265	4000000	4025884	25884	6000000	8000000

Dans le cadre du développement de l'administration électronique et de la promotion du gouvernement ouvert pour répondre aux enjeux de développement des services publics et soutenir les principes de transparence et d'égalité envers le service public. Les sites officiels sur Internet font partie des outils modernes qui permettent de diffuser et de faire circuler l'information.

Cette tendance se confirme, notamment suite à la pandémie du Covid-19. En effet, elle facilite également la relation entre le citoyen et l'administration et réduit la paperasse et des publications, ce qui rationaliserait ainsi les dépenses publiques.

La mission Éducation publie tout ce qui concerne les débats, les arrangements, les statistiques, les notifications sur son site officiel, ce qui a facilité le processus de communication avec le citoyen et avec ses vis à vis, d'où le choix de cet indicateur.

**Analyse des écarts :**

L'évolution positive du nombre de visites du site de la mission reflète les efforts déployés par la mission pour numériser ses transactions et rechercher une bonne communication avec ses partenaires, le citoyen, les tiers en général, ainsi que pour réduire les coûts de transport et le coût du papier et de l'imprimerie, qui

contribue à rationaliser les dépenses de l'Etat et à rapprocher et accélérer les services pour la collectivité.

Dans le cadre de l'activation de la stratégie du gouvernement ouvert, la mission Education a pris l'initiative de fournir des services administratifs en ligne au profit de ses partenaires, tels que le "certificat de salaire", les déplacements des agents de divers corps professionnels, l'inscription à distance, les candidatures aux postes fonctionnels, les promotions, autres candidatures...etc.

- **Indicateur n° 9-1-3: Taux de publication des rapports et documents relatifs à la mission:**

L'objectif 9-1: améliorer la gouvernance de la mission	unité	Réalizations		LF 2021	Réalizations 2021	Ecart 2021 (%)	Prévisions	
		2019	2020	2021	2021	(1)/(2)	2022	2023
Indicateur n° 9-1-3 : Taux de publication des rapports et documents relatifs à la mission	Jour			70	70	100	80	90

**Analyse des écarts :**

La Mission Education publie des rapports et des documents liés au secteur sur le site de la mission « <http://www.education.gov.tn/> » ainsi que sur sa page officielle sur les réseaux sociaux, ce qui concrétise les règles de la Bonne Gouvernance telles que la transparence, l'efficacité et l'équité.

Ces documents sont importants pour ceux qui s'intéressent au secteur de l'éducation, notamment les bailleurs de fonds, les organisations nationales, internationales ou régionales, d'autant plus que certains de ces rapports sont traduites en français.

Et à titre d'exemple, nous pouvons énumérer les documents suivants qui sont publiés par la mission :

- Textes juridiques et circulaires réglementant le secteur
- Avis de mission

- Budgets annuels de la mission
- Projet annuel de performance
- Rapport annuel de la performance
- Rapport annuel sur l'accès à l'information
- Une liste des commissaires régionaux de l'éducation, leurs adresses, les moyens de les contacter par téléphone et par voie électronique, et les adresses des pages de réseaux sociaux et des sites des commissariats
- Etablissements publics sous la tutelle de la mission avec les adresses
- - Le plan stratégique sectoriel de l'éducation 2016-2020
- Statistiques scolaires
- Indicateurs sur la situation éducative dans les régions
- Concours professionnels
- Liste des personnes responsables de l'accès à l'information
- Guide des procédures d'accès à l'information
- Modèle de demande d'accès à l'information
- Modèle de demande de réclamation
- Une liste des associations concernées par les affaires éducatives qui sont agréées ou avec lesquelles un accord a été conclu
- Calendrier national des examens
- Sujets d'examens...

Cependant, l'un des problèmes les plus importants est d'élaborer un référentiel pour les documents qui doivent être publiés selon des normes nationales ou internationales reconnues et approuvées.

**Objectif stratégique 2 : optimiser la gestion des ressources humaines tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins et garantir l'équité et l'égalité des chances**

La rationalisation de la gestion des ressources humaines dans le système éducatif et le développement et la valorisation des compétences est l'un des défis les plus importants en raison de son impact positif sur la performance de l'administration et l'amélioration du rendement scolaire

Les établissements de formation de la mission Education sont chargés de l'exécution du plan national sectoriel de la formation à savoir :

- Le Centre National de Formation et de Développement des Compétences,
- Le Centre international de Formation des Formateurs et d'Innovation Pédagogique,
- Les Ecoles des métiers de l'éducation.

Et pour mesurer l'atteinte de l'objectif, on fait recours à deux indicateurs suivant :

**Indicateur n° 9-2-1: Ecart entre prévisions et réalisations de la masse salariale**

L'objectif 9-2: optimiser la gestion des ressources humaines tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins et garantir l'équité et l'égalité des chances	unité	Réalizations		LF 2021	Réalizations 2021	Ecart 2021 (%)	Prévisions	
		2019	2020	2021	2021	(1)/(2)	2022	2023
Taux de consommation des crédits de rémunération	%		99.975	99.980	99.93	0.04	99.98	99.98
Indicateur 9-2-1 : Ecart entre prévisions et réalisations de la masse salariale	%		0.025	0.020	0.06	0.04	0.015	0.015

Cet indicateur s'inscrit dans le cadre des orientations générales de l'Etat en matière de finances publiques pour réduire les dépenses de fonctionnement, notamment les rémunérations, et les réduire au profit du budget de l'investissement, dans le cadre des principes de la bonne gouvernance, la rationalisation des dépenses, et la promotion d'investissement et de développement régional dans les zones rurales, ainsi que le maintien des équilibres financiers.

Dans ce cadre, certaines mesures stipulées dans la circulaire de la Présidence du Gouvernement relative à la préparation du budget de l'année 2021 ont été prises, et dont les plus importantes sont :

- Arrêt des recrutements pour l'année 2021, à l'exception de certaines spécialités urgentes et prioritaires
- L'obligation d'avoir recours aux services de la Présidence du Gouvernement et du Ministère des Finances pour toute décision ou accord ayant une répercussion financière.
- Le non remplacement des postes vacants et œuvrer au redéploiement du personnel, en organisant des sessions de formation à cet effet.
- Report des promotions pour l'année 2020 à l'année 2021, et celles de 2021 à l'année 2022.
- Rationalisation de la prime de rendement en fonction de la performance, à condition qu'elle ne dépasse pas 80 %.
- Fixation d'un pourcentage n'excédant pas 50% des crédits alloués au budget 2021 au titre des heures supplémentaires et attribution d'un congé compensatoire.

### **Analyse des écarts :**

Un écart plus important que prévu a été enregistré entre les crédits de rémunération prévus et les crédits consommés. Cela est dû à la gouvernance des

heures supplémentaires et au recours aux congés compensatoires autant que possible.

Aussi, les promotions pour les années 2020 et 2021 ont été reportées pour certains grades, ainsi que leur impact financier.

**- Indicateur n° 9-2-2 : taux d'exécution du programme de formation**

L'objectif 9-2: optimiser la gestion des ressources humaines tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins et garantir l'équité et l'égalité des chances	unité	Réalizations		LF 2021	Réalizations 2021	Ecart 2021 (%) (2)/(1)	Prévisions	
		2019	2020	2021 (1)	2021 (2)	2022	2023	
<b>Indicateur n° 9-2-2: taux d'exécution du programme de formation</b>	%		47	50	41.66	83.32	55	80

Cet indicateur vise à déterminer la capacité de la mission à exécuter son plan de formation, ainsi que le taux de réponse des agents aux convocations de formation et par ailleurs leur degré de satisfaction.

D'autre part, cet indicateur permet de connaître si les prévisions budgétaires des crédits de formation étaient adéquates ainsi que la bonne exécution des prévisions, afin de ne pas enregistrer des écarts en plus ou en moins, et éviter les arriérés.

**Analyse des écarts :**

On a enregistré une baisse du taux d'exécution du plan de formation malgré les mesures prises dans la circulaire de la présidence du gouvernement N°06 favorisant aussi bien la formation à distance que présentielle.

Par ailleurs, le centre national de formation et de perfectionnement a formé 8000 personnes pendant l'année 2021 et il a lancé une plateforme numérique spécifique de formation « plateforme évolution » en collaboration avec le centre national des technologies de l'Education.

**Objectif stratégique 3 : Assurer la soutenabilité du budget et optimiser la gestion des moyens financiers de la mission tout**

Les finances publiques ont connu plusieurs réformes en Tunisie dont principalement la mise en place du dispositif de la gestion du budget par objectif, par souci de rationaliser les dépenses publiques, les orienter vers les actions prioritaires des missions et des politiques publiques.

**Indicateur 9-3-1 : Ecart entre les prévisions et les réalisations du budget.**

Cet indicateur s'inscrit dans le cadre des orientations générales de l'Etat pour ce qui concerne les finances publiques et ce afin de diminuer les dépenses de gestion au profit du budget de développement, de renforcer les principes de la bonne gouvernance, de stimuler les investissements et le développement régional dans les zones rurales. Ainsi, tous ces facteurs contribuent à préserver les équilibres financiers à la fin de l'année budgétaire.

Objectif 9-3 : Assurer la soutenabilité du budget et optimiser la gestion des moyens financiers de la mission tout en améliorant l'efficacité du programme pilotage et appui	unité	Réalizations		LF 2021	Réalizations 2021	Ecart 2021 (%)	Prévisions	
		2019	2020	2021 (1)	2021 (2)	(2)/(1)	2022	2023

<b>Budget de la mission</b>	Mille dinars		6452016	6723669	6715571	8097	7500000	900000
<b>Indicateur 9-3-1 : Ecart entre les prévisions et les réalisations du budget</b>	%		0.32	0.32	0.12	0.2	0.3	0.28

### Analyse des écarts :

L'écart entre prévision et réalisation n'a pas dépassé 8097 MD du total du budget de la mission estimée à 6723669 MD, ce qui reflète l'efficacité lors de la réalisation du programme et la précision lors des prévisions.

### - Indicateur n° 9-3-2 : taux des crédits alloués au programme du pilotage et appui

<b>Objectif 9-3 : Assurer la soutenabilité du budget et optimiser la gestion des moyens financiers de la mission tout en améliorant l'efficacité du programme pilotage et appui</b>	unité	<b>Réalisations</b>		<b>LF 2021</b>	<b>Réalisations 2021</b>	<b>Ecart 2021 (%)</b>	<b>Prévisions</b>	
		<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021 (1)</b>	<b>2021 (2)</b>	<b>(2)/(1)</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>Indicateur 9-3-2 : taux des crédits alloués au programme du pilotage et appui</b>	%	9.15	9.03	8.88	10.31	1.43	10.33	10.75

Cet indicateur reflète l'efficacité des dépenses de fonctionnement entre autre le volet logistique (les achats, économie d'énergie...), il vise à déterminer le coût d'un agent public en comparaison avec les crédits alloués au programme de pilotage et d'appui (dépenses de fonctionnement) pour tous les programmes (primaire, secondaire et pilotage et appui) au niveau central et régional.

Parmi les mesures prises :

- Améliorer la gestion du parc automobile et la généralisation du GPS

- la mise en vente de voitures non fonctionnelles
- Faire des économies d'énergies

**Indicateur 9-3-3 : cout des dépenses de fonctionnement par agent :**

Cet indicateur reflète l'efficacité des dépenses de fonctionnement entre autre le volet logistique (les achats, économie d'énergie...), il vise à déterminer le cout d'un agent public en comparaison avec les crédits alloués au programme de pilotage et d'appui (dépenses de fonctionnement) pour tous les programmes (primaire, secondaire et pilotage et appui) au niveau central et régional, sachant que le nombre des agents du ministère est 208402.

Objectif 9-3 : Assurer la soutenabilité du budget et optimiser la gestion des moyens financiers de la mission tout en améliorant l'efficacité du programme pilotage et appui	unité	Réalizations		LF 2021	Réalizations 2021	Ecart 2021 (% (2)/(1)	Prévisions	
		2019	2020	2021 (1)	2021 (2)	2022	2023	
<b>Indicateur 9-3-3 : coût des dépenses de fonctionnement par agent</b>	%		924	988	745	-243	923	850

**Analyse des écarts :**

L'effort accompli a permis de réaliser une baisse du coût des dépenses de fonctionnement par agent, grâce à la mise en place du système de gestion du courrier électronique "Elissa" qui a permis d'assurer l'interaction immatérielle entre les structures administratives et la baisse des dépenses allouées à l'achat du papier de 70% par rapport à l'année précédente.

Par ailleurs, le confinement du au covid-19 a permis de réaliser une régression notable dans les dépenses.

## II- Résultats de l'exécution du budget du programme Pilotage et appui :

**Tableau n°1 : Exécution du budget du programme pour l'année 2021 par rapport aux estimations selon la nature de la dépense**

(Crédits de paiement)

Unité : 1000 D

Libellés		Prévisions 2021 (1)	Réalizations 2021 (2)	Ecart	
				(L.F.C) <sup>1</sup>	(2)- (1)
Les dépenses de rémunération	C.P**	255705	254360	1345	99,47%
Les dépenses de gestion	C.P	236796	236794	2	99,99%
Les dépenses d'interventions	C.E***	110304	109644	660	99,40%
	C.P	110304	109644	660	99,40%
Dépenses d'investissement	C.E	124165	95228	28937	77%
	C.P	91723	91723	0	100,00%
Dépenses des opérations financières	C.P	0	0	0	
	C.E	0	0	0	
Total	C.E	<b>726970</b>	<b>696027</b>	<b>30943</b>	<b>95,74%</b>
	C.P	<b>694528</b>	<b>692522</b>	<b>2006</b>	<b>99,71%</b>

\* sans tenir compte des ressources propres des établissements

\*\* Crédits de paiement

\*\*\* Crédits d'engagement

.F.C : Loi de finances complémentaires <sup>1</sup>

**Tableau n°2 :**

**Exécution du budget du programme pour l'année 2021 par rapport aux estimations**

**Répartition selon les activités (Crédits de paiement)**

Unité : 1000 D

Sous-programmes	Activités	L.F.C 2021	Réalisations 2021	Ecart (2)-(1)	Ecart (2)/(1)
Direction centrale	Pilotage administratif Et financier	399013	398603	410	99.9%
Direction centrale	infrastructures	91723	91723	0	100%
Direction centrale	examens nationaux	12025	11774	251	99.8%
Direction centrale	Formation continue	1500	1500	0	100%
Direction centrale	Formation des cadres éducatifs	331	331	0	100%
Direction centrale	Vie scolaire	2133	2133	0	57.45%
Direction centrale	Entretien et maintenance	700	700	0	100%
Direction centrale	Formation des formateurs et innovation pédagogique	1428	1428	0	100 %
Direction centrale	Développement et intégration des T.I.C au système éducatif	6139	6139	0	100%
CRE	Pilotage et appui aux CRE (total)	179536	178191	1345	99.3%
<b>TOTAUX</b>		<b>694528</b>	<b>692522</b>	<b>2006</b>	<b>99.71%</b>

\* sans tenir compte des ressources propres des établissements

Les taux de réalisation des crédits du paiement et d'engagement sont de 99.71% et 95.74% respectivement qui sont des taux très satisfaisants.

En ce qui concerne l'activité des examens nationaux, elle se répartit comme suit :

## Rapport annuel de performance 2021

<b>Examens nationaux</b>	<b>L.F.C 2021</b>	<b>Réalisations 2021</b>	<b>Ecart (2)- (1)</b>	<b>Ecart (2)/(1)</b>
Budget de l'Etat	4513	4468	45	99%
Trésorerie	7312	7312	0	100%
Totaux	11825	11780	45	99.6%

En ce qui concerne l'activité vie scolaire, l'office des œuvres scolaires a enregistré un surplus de 51529 mille dinars pendant l'année 2021 qui a été transféré dans le budget, ce qui explique le montant du don de l'Etat estimé juste à 2132 mille dinars pendant l'année 2021.

Par ailleurs les ressources de l'unité opérationnelle sont de 54978 mille dinars et les dépenses de 31586 mille dinars soit 57.45%.

Cet écart est dû essentiellement à la pandémie covid-19 et l'enseignement par groupe qui a engendré une diminution des dépenses relatives aux activités culturelles, sportives et sociales.